

CONSEIL MUNICIPAL DU 11 novembre 2010

Présidence : Stéphanie LAMMAR

La séance est ouverte à 18h35 en présence de M. Nobs Maire, M^{me} De Haller, Conseillère administrative et M. Aebi, Conseiller administratif, et de M^{mes} Budry, Donnet, Fries-Walzer, Kissling, La Chiusa, Lammar, Molinari, Stebler, Vaucher et Wermeille, Conseillères municipales.

MM Baertschi, Barthassat, Basarab Berger, Buchs, Chiorino, Gerster, Gevisier, Guldimann, Juget, Maulini, Monney, Montessuit, Morex, Papparou Prod'hom, Richard, Schmutz, Voignier, Vout et Walder, Conseillers municipaux

La Présidente donne lecture de l'ordre de jour.

0. Communications du Conseil administratif

1. Communications du bureau du Conseil municipal
2. Propositions du Conseil administratif
3. Pétitions

1. Pétition du 17 juin 2010 : Pour une vraie zone de rencontre au cœur du Vieux-Carouge **R**

2. Pétition du 16 septembre 2010 "Le réaménagement de la rue Jacques-Dalphin : un massacre inutile de l'environnement, une menace pour la tranquillité et la sécurité **R**

4. Proposition du Conseil administratif relative à l'ouverture d'un crédit pour les travaux de construction, les équipements d'exploitation et le mobilier de l'espace de vie enfantine (EVE) des Epinettes **129-2010 R**

5. Proposition du Conseil administratif relative au préavis communal concernant l'aménagement du quartier "Praille-Acacias-Vernets" selon le projet de loi – plan N° 29'712A – modifiant les limites de zones sur le territoire des villes de Genève, Carouge et Lancy (création d'une zone 2, de diverses zones de développement 2, d'une zone de verdure et d'une zone de développement 2 affectée à des activités mixtes) **145-2010 R**

6. Proposition du Conseil administratif relative au projet de loi modifiant les limites de zones à Carouge (création d'une zone de développement 3 et d'une zone de bois et forêts) en bordure du chemin de Pinchat, au lieu-dit "Les Moraines", plan N° 29'741-544 **146-2010 P**

7. Proposition du Conseil administratif relative à la construction des collecteurs d'eaux usées et pluviales du secteur Montfalcon et à son aménagement en zone 30km/h **156-2010 R**

8. Budget 2011 **158-2010 R**

9. Acquisition de matériel et équipements d'exploitation, travaux extraordinaires d'entretien **159-2010 R**

10. Proposition du Conseil administratif en vue du remplacement et de l'acquisition de véhicules pour le service travaux, voirie et environnement **155-2010 P**

11. Proposition du Conseil administratif relative à l'ouverture d'un crédit d'étude de CHF 303'000.—visant à réaliser un "plan de coordination" des aménagements du secteur sportif de la Fontenette avec son extension sur les parcelles no 2380, no 2384 et 2491 **162-2010 P**

12. Projets de délibérations

13. Propositions individuelles

14. Motions

1. Motion 58 du 11 mai 2010 : Dédommagements aux commerçants

15. Résolutions

16. Questions

0. COMMUNICATIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Communications de M. Nobs

La première communication concerne la motion « caisse de pension » déposée par M. Papparou. Malheureusement, le document n'a pas pu être finalisé. Ce point est donc reporté à la séance du Conseil municipal du 15 décembre.

M. Papparou signale que le Conseil municipal demandait la réunion d'une commission des règlements.

M. Nobs vérifiera le PV de la séance du Conseil municipal au cours de laquelle M. Papparou a déposé la motion.

M. Papparou remercie M. Nobs.

La deuxième communication concerne la commission des pétitions du 5 octobre, celle de 18h30 et celle de 19h15. Nous avons eu la surprise de ne pas recevoir de pétitionnaire. Le secrétariat n'a pas réussi à obtenir de réponse claire quant à l'absentéisme des pétitionnaires. Compte tenu du fait que les doléances concernent des faits de nuisance qui n'ont plus cours aujourd'hui, nous vous proposons que ces deux commissions ne soient plus à l'ordre du jour.

La troisième communication concerne un prix que la Ville de Carouge a reçu : il s'agit du prix Naturemade qui a été distribué le 10 novembre à Baden. La Ville de Carouge a gagné le premier prix Naturemade 2010 pour son approvisionnement en électricité 100% certifiée Naturemade Star. Ce prix honore et félicite les entités qui se distinguent par leur achat exceptionnellement élevé d'électricité renouvelable et d'éco-électricité. Il est décerné par l'association pour une énergie respectueuse de l'environnement, qui rassemble producteurs et distributeurs d'électricité, ainsi que des organisations environnementales.

M. Nobs informe que le rapport administratif sera distribué ce soir. Il ajoute que suite à une demande formulée par M. Montessuit, les conseillers municipaux recevront une liste leur permettant de choisir les documents qu'ils souhaitent recevoir par informatique.

Communications de Mme De Haller

Le Conseil administratif souhaite présenter deux nouvelles collaboratrices engagées le 1^{er} novembre. Il s'agit de Mme Muriel Loreto, engagée en qualité de secrétaire de direction à 100% au sein du secrétariat général. Mme Loreto remplace ce soir notre mémorialiste. (Applaudissements). Elle assurera plus particulièrement le secrétariat de MM. Nobs et Aebi.

Mme Loreto est au bénéfice d'un baccalauréat littérature et langues, ainsi que d'une solide expérience dans le domaine administratif.

Son parcours professionnel s'est principalement décliné au sein du domaine public. Elle travaille au sein du secrétariat général en mission temporaire depuis le 1^{er} mai 2010, ce qui lui a permis de se familiariser avec notre administration et de démontrer la maîtrise des qualités professionnelles indispensables à ce poste.

Elle aime pour ses loisirs cuisiner, danser, lire et résoudre des mots fléchés.

Nous lui souhaitons une cordiale bienvenue au sein de notre administration, ainsi que plein succès dans le cadre de sa fonction.

La deuxième collaboratrice que nous venons d'engager est Mme Myriam Dieni, engagée en qualité de secrétaire réceptionniste à 60% au sein du service informatique et logistique. (Applaudissements)

Mme Myriam Dieni est au bénéfice d'un baccalauréat en lettres, ainsi que d'une expérience avérée dans le domaine administratif.

Ces dix dernières années, elle a occupé un poste de secrétaire réceptionniste au sein d'une entreprise privée située sur notre commune. Mme Dieni présente à la fois l'ensemble des compétences attendues, ainsi qu'une bonne connaissance du territoire carougeois.

Elle partage son temps libre entre ses enfants, la photo, la marche et la présidence d'un club de gymnastique féminin.

Nous lui souhaitons également une cordiale bienvenue au sein de notre administration, ainsi que plein succès dans le cadre de sa fonction.

La deuxième communication concerne la journée Futur en tous genres qui a eu lieu aujourd'hui. Elle succède à la traditionnelle journée des filles. Cette fois, les garçons sont inclus. Pour la première fois, cette journée a été ouverte aux filles et aux garçons afin d'alimenter leur réflexion en vue de leur choix futur de formation et de profession. Nous avons accueilli à Carouge, dans notre administration, huit élèves de 5^e primaire, soit 3 filles et 5 garçons. Après un moment partagé avec leur père ou mère sur leur place de travail, ils ont pu découvrir les métiers de bibliothécaire, travailleur social, jardinier et informaticien(ne). En effet, nous avons à cœur de leur faire découvrir des métiers qui sont considérés traditionnellement comme plus masculins ou plus féminins. Au terme de la journée, ils ont unanimement conclu qu'il n'y avait pas de métier fait pour les hommes ou pour les femmes. Benjamin avait encore un petit doute quant au métier d'astronote, mais le jeune Gaétan a tout de suite clarifié la question en rappelant que maintenant, même les chiens pouvaient voyager dans l'espace. (Rires)

La troisième communication concerne une invitation à la prochaine exposition du musée, « Faïences carougeoises ». Mme Haller la recommande chaleureusement.

La quatrième communication concerne le rapport d'activités 2009 de la Fondation Bruckner pour la promotion de la céramique.

La cinquième communication répond à la question posée par M. Berger lors de la dernière séance du Conseil municipal, concernant Zanco. Les conseillers reçoivent dans un premier temps leur bilan intermédiaire, le bilan complet étant en cours de rédaction.

Communications de M. Aebi

La première communication répond à M. Vout, qui s'inquiétait que le feu de circulation devant la Poste de Carouge ne soit pas coordonné avec raison. Nous avons envoyé un courrier à la Direction générale de la mobilité datant du 26 octobre et nous sommes dans l'attente d'une réponse et d'une action pour régler le tempo de ce feu.

M. Vout dirait franchement qu'il ne faut pas trop attendre pour ce feu de passage à piétons. Les personnes qui ont des cannes ont de la peine à traverser le passage. Il n'aimerait pas qu'il y ait un accident et qu'il soit dit que l'on n'a rien fait.

M. Aebi a compris l'inquiétude de M. Vout. Il relancera la DGM pour qu'elle s'occupe de ce problème le plus rapidement possible. Concernant les pavés dessellés près du passage piétons, le Service des travaux et de la voirie a engagé des actions pour faire le nécessaire. A ce jour, les trous ont été bouchés et les pavés ont été remplacés.

La deuxième communication concerne la question de Mme Fries-Walzer sur le tri des déchets. Elle a constaté que le dimanche, à la fermeture de la vogue, tout était jeté dans la même benne. Des groupes de tri sont disposés sur l'ensemble de la manifestation. Il s'agit de

conteneurs de 240 litres pour le PET, le papier, les ordures, le compost et le verre. Des jeunes sont mandatés pour vider ces groupes de tri et trier à nouveau les déchets dans l'espace dit « déchetterie » qui se trouve au Boulevard des promenades. Le taux de tri a été de 78% cette année. Toutefois, nous ferons attention à ce qu'en fin de manifestation, tout le monde continue à trier ses déchets.

La troisième communication concerne les platanes à la Place du marché. M. Baertschi avait demandé s'ils étaient atteints d'un parasite nommé « tigre ». Seuls les platanes de la Place du marché sont traités, car leur situation particulière nous le permet. Des grilles sont présentes au sol. Le produit est répandu sous une forme de granulats et se disperse sous forme gazeuse. Ce procédé est utilisé depuis 8 ans. Il est à noter que les risques d'une attaque de tigres sont très modérés. Il s'agit d'une décoloration du feuillage et d'une chute partielle des feuilles. Les parasites ne portent pas atteinte à la santé de l'arbre à long terme. Il existe une autre méthode de traitement avec un insecticide projeté à l'aide d'un canon de traitement, mais cette méthode utilisée dans les années 1980 par la Ville de Genève a été bien vite abandonnée : elle provoquait des salissures sur les façades des immeubles, des projections du traitement sur les voitures et avait un coût très élevé.

M. Baertschi est content de savoir que l'on s'occupe de cette question et que certains traitements peuvent être appliqués. Néanmoins, c'est en étant sur la place qu'il a vu, avec des professionnels, que les platanes sont atteints de ce parasite. Il ne sait pas depuis combien de temps ils sont traités et surtout si cela fait effet. Le fait est que le feuillage devenait jaune beaucoup plus tôt. La raison provient de ce parasite.

M. Aebi répond que cela a été constaté. Il pense que les professionnels du Service des travaux et de la voirie savent aussi ce qu'ils font, notamment le jardinier chef, M. Leclerc, qui sait exactement ce qu'il doit faire avec les arbres.

M. Baertschi n'a pas la prétention d'en savoir plus que M. Leclerc. Il constate simplement que le parasite est bel et bien présent.

La quatrième communication concerne la question de M. Richard de la dernière séance. Il avait constaté qu'un mariage s'était déroulé à l'église de Ste Croix le 11 septembre et que la plupart des invités s'étaient parqués sur la Place de Sardaigne. Il avait posé plusieurs questions.

Y avait-il eu une autorisation de la mairie ? Bien entendu, M. Aebi confirme que non.

Qui se mariait ce jour-là ? Bien entendu, compte tenu de la protection des données, c'est un secret qui ne peut pas être divulgué de manière officielle, bien qu'il y ait eu la présence de l'épouse d'un ancien président de nos voisins.

Pourquoi la police municipale n'est-elle pas intervenue ? Elle n'est pas intervenue car elle s'est trouvée devant un état de fait et tous les invités étaient dans l'église. Vu le nombre de véhicules, la police municipale a balisé et assuré immédiatement le départ de tous les véhicules à la fin de la cérémonie.

M. Richard connaît les gens qui se mariaient car il l'a lu dans les journaux. Il est vrai qu'il s'agissait d'un état de fait, mais il est aussi vrai que tous les chauffeurs, sans exception, étaient sur place sur le parking durant toute la cérémonie. Il n'était donc pas nécessaire d'aller chercher les personnes dans l'église. Les agents municipaux sont allés vers les chauffeurs, ont discuté et sont repartis. M. Richard se dit fâché car il estime qu'il y a deux poids, deux mesures : suivant qui met les agents municipaux devant un état de fait, on réagit assez fortement et suivant qui d'autre, on laisse faire. Cela paraît être un exemple assez flagrant d'utilisation de l'espace public sans autorisation, mais avec une bienveillance qui n'est pas toujours le cas. M. Richard assure à M. Aebi que tous les chauffeurs étaient sur place et que les agents municipaux sont allés vers les chauffeurs pour finalement retourner à leurs locaux. Il est tout de même désagréable de voir cela.

M. Aebi partage l'avis de M. Richard. A sa connaissance, c'est la première fois que la Place de Sardaigne est investie sans autorisation. Concernant l'image de marque de la Ville, il pense qu'il n'y aurait pas eu de différence s'il s'agissait de quelqu'un d'autre. On peut le regretter, on espère que cela ne se reproduira pas. Les policiers municipaux ont fait leur travail et assuré la sécurité. On ne peut rien changer une fois que c'est un état de fait. M. Aebi le déplore encore une fois. Nous tâcherons d'y faire plus attention à l'avenir.

La cinquième communication concerne un prix partagé par la Ville de Carouge, remis par la Haute école d'ingénierie et de gestion du canton de Vaud le 9 novembre à Lausanne. Il s'agit du Prix de l'éthique 2010. C'est une 6^e édition du Prix de l'éthique qui s'est terminée au Conservatoire de Lausanne par une cérémonie officielle au cours de laquelle le jury a rendu public son verdict. Trois organisations lauréates se sont vues remettre leur prix des mains de M. Pascal Broulis, président du Conseil d'Etat vaudois et président d'honneur du jury. Elles ont ainsi été récompensées pour un effort particulier qu'elles ont mené dans les domaines de l'éthique, de la responsabilité sociale de l'entreprise ou du développement durable. Ce prix a été lancé en 2005 par la Haute école d'ingénierie et de gestion du canton de Vaud. Le Prix suisse de l'éthique est un prix indépendant qui entend promouvoir l'éthique, le développement durable et la responsabilité sociale dans la stratégie des entreprises et des collectivités publiques. Son objectif est que ces démarches deviennent naturelles et évidentes pour chacun. Pour ce faire, il récompense chaque année des projets concrets susceptibles d'être repris ou imités par d'autres. Cette année, 23 organisations se sont portées candidates et le jury s'est porté sur 3 projets : l'entreprise Payot SA et Partage. Le projet Cyclotri de Carouge a été réalisé par l'association Partage en collaboration avec la voirie de Carouge. Il a permis de réhabiliter des chômeurs en fin de droit tout en améliorant le système de récolte des déchets de la commune genevoise et en réduisant les nuisances liées à cette activité. Cette initiative a abouti à la création de nouveaux postes de travail et a amélioré les prestations de la commune. L'utilisation de triporteurs et de vélos électriques a en outre réduit les nuisances liées au ramassage des déchets. Il est prévu de développer ce projet à l'échelle du canton. Je me joins à vous pour féliciter Partage, en collaboration avec le TVE, d'avoir reçu ce prix.

M. Morex réagit à cette déclaration : il se réjouit que Partage, via Cyclotri, ait obtenu ce prix. Cela démontre que les conseillers et conseillères municipales de cette Assemblée, qui s'étaient opposés à ce projet, avaient tort.

1. COMMUNICATIONS DU BUREAU DU CONSEIL MUNICIPAL

La première communication concerne le calendrier 2011 des séances du bureau et du Conseil municipal. Il a été établi en adéquation avec les séances du Grand Conseil pour qu'elles ne se chevauchent pas. Le bureau a avalisé ce calendrier.

M. Buchs souhaite que ses remerciements soient transmis au bureau pour son effort et sa gentillesse.

La Présidente remercie M. Buchs.

La deuxième communication concerne un courrier de la Fondation Kammacher adressé aux membres de la commission d'urbanisme. Etant donné que la commission d'urbanisme doit se prononcer sur le projet présenté lors de la dernière séance de la commission par M. Burgisser de l'Office du logement, nous aurons également l'occasion de discuter de cette lettre à ce moment-là.

Le Secrétaire donne lecture du courrier.

Le 21 octobre 2010

Concerne : projet de construction route de Veyrier 46 à 84 à Carouge

Madame la Présidente,

Nous revenons sur le dossier susmentionné suite à l'audition par votre commission de M. Michel Burgisser, directeur général de l'Office du logement.

Celui-ci nous a fait part de la transmission d'un courrier adressé à certains locataires. Ce courrier semblant vous avoir surpris, nous nous permettons de vous adresser un récapitulatif des différents échanges que nous avons eu avec les locataires avec copies de ces documents en annexe.

Notre Fondation est consciente que l'impact du projet pour les habitants en place est important. C'est la raison pour laquelle nous avons souhaité agir en toute transparence avec nos locataires. Outre ces échanges, le concours qui a été organisé a aussi permis d'assurer une information sur le projet. L'annonce de l'organisation du concours a été transmise il y a bientôt 3 ans.

Le premier courrier d'information daté du 10 janvier 2008 informait l'ensemble des locataires de l'opération de démolition-reconstruction que notre Fondation planifiait pour 2010. Il mentionnait également la possibilité pour ceux qui le souhaitaient de déménager à la Tambourine, dans les nouveaux immeubles que la Fondation construisait. Une trentaine de locataires ont saisi cette opportunité. Ce courrier a également permis de faire un sondage sur les intentions des locataires et d'identifier notamment ceux qui désiraient rester sur le site après la reconstruction.

Le deuxième courrier d'information a été adressé le 16 mars 2009. Il précisait le programme et confirmait aux habitants la priorité qui leur serait octroyée dans l'attribution des nouveaux logements. Il demandait également aux locataires de bien vouloir remplir une demande de logement afin de leur trouver un logement temporaire pour la durée des travaux, dont le commencement était prévu début 2011.

Le troisième courrier daté du 16 décembre 2009 faisait suite à certaines interrogations de locataires. Il confirmait le précédent courrier et rappelait la demande d'inscription pour un logement durant les travaux. Il confirmait également le commencement des travaux pour début 2011.

Enfin, un quatrième courrier daté du 18 mai 2010 relançait les locataires qui n'avaient toujours pas rempli de demande de logement. Un délai au 31 mai 2010 était donné.

Depuis 2008, de nombreuses propositions de relogement ont été adressées aux locataires qui avaient rempli une demande de logement. Comme pour tous les cas traités par notre secrétariat, ces propositions indiquaient un délai de réponse d'une semaine. Ce délai impératif est dicté par des directives internes aux Fondations immobilières qui visent à minimiser les périodes de vacances dans les appartements. De plus, les dossiers de candidature doivent être encore avalisés par l'Office du logement avant que les locataires puissent prendre possession de leur appartement. Pour certains locataires, plusieurs propositions leur ont été adressées, sans qu'aucune ne soit acceptée. A la suite de quoi nous avons adressé un courrier – dont vous trouverez en annexe une copie – daté du 12 juillet 2010 qui stipulait désormais que la proposition faite serait la seule. Ce type de courrier n'a toutefois été adressé qu'à 5 reprises sur 120 appartements. Pour les autres locataires, des courriers standards ont été envoyés, du type de celui que vous trouverez en annexe daté du 16 juillet 2010.

Nous tenons à relever qu'à ce jour, aucune résiliation de bail n'a été adressée à aucun locataire, hormis ceux qui se trouvaient en défaut de paiement de loyer ou en sous-occupation. Seules des procédures ont été introduites pour ces locataires et ceux qui n'ont pas restitué leur appartement à la fin de leur bail de durée déterminée non renouvelable.

A la suite du courrier du 18 mai 2010, nous avons appris la création d'une association de locataires, dont l'un des buts était d'empêcher la démolition des bâtiments. Nous avons organisé de concert avec cette association une séance publique sur place le 24 juin 2010, afin de dissiper les doutes de certains. Cette séance a été filmée avec notre accord. Nous avons répété les termes de nos courriers et confirmé la priorité qui serait donnée aux habitants dans l'attribution des nouveaux appartements. Nous avons également annoncé que chaque cas serait analysé individuellement pour que les loyers futurs correspondent à la capacité financière de chaque locataire et qu'aucune évacuation n'aurait lieu, sauf pour les occupations illicites, défaut de paiement et bail de durée déterminée et pour autant qu'aucune autre solution ne puisse être envisagée.

Suite à cette séance, nous avons proposé à deux représentantes de l'association des locataires de participer à des séances de suivi avec les représentants de la régie et de la fondation. Les deux premières séances ont eu lieu les 27 juillet et 15 septembre dernier. Ces séances nous permettent d'avoir un lien direct avec les habitants et nous nous en félicitons.

Nous sommes conscients de l'inquiétude de certains locataires et espérons les avoir rassurés. La fondation est disposée à examiner avec les représentants de l'association les moyens d'améliorer encore l'information, voire, cas échéant, en lien avec les services concernés de la commune, examiner d'autres actions telles que prêter assistance pour remplir les formulaires ou autres documents pour les personnes qui en auraient besoin.

Nous vous confirmons que nous mettons tout en œuvre pour que les nuisances soient réduites au strict minimum et que les requêtes d'appartements se passent le mieux possible avec le soutien de la fondation. Nous espérons que ces éclaircissements vous permettront d'avoir une meilleure vision de la situation et vous adressons, Madame la présidente ainsi qu'à l'ensemble de votre commission, nos salutations distinguées.

Jean-Claude Cristin, vice-président
Jacques Béné, président

La Présidente rappelle que nous aurons l'occasion de discuter de cette lettre dans la prochaine commission d'urbanisme qui sera agendée sur ce sujet.

2. PROPOSITIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Néant

3. PETITIONS

1. Pétition du 17 juin 2010: Pour une vraie zone de rencontre au cœur du Vieux-Carouge R

Cette pétition a été prise en considération le 24 juin 2010 et renvoyée en commission des pétitions. Celle-ci s'est réunie le 5 octobre 2010 et le rapport a été établi par M. Pierre Maulini. En fin de séance, les commissaires ont décidé à l'unanimité (11 oui) du renvoi en commission de l'urbanisme. La Présidente fait référence au procès-verbal de M. Maulini.

Etant donné que la commission d'urbanisme s'est déjà réunie et a déjà entendu l'architecte urbaniste pour l'aménagement de la zone de rencontre, M. Morex pense qu'il est inutile – contrairement à ce que demande la commission des pétitions – de renvoyer le sujet en commission d'urbanisme. Il propose que le sujet soit renvoyé au Conseil administratif.

Mme Molinari rappelle ce qui a été discuté en commission : il s'agissait d'intégrer les deux pétitions qui sont importantes dans le cadre de la discussion plus ample que nous allons avoir sur la charte d'aménagement afin de pouvoir l'approuver formellement.

M. Schmutz indique que différents problèmes soulevés en commission sur le fonctionnement de cette nouvelle zone ont passablement inquiété les commissaires. Le terme « ratage » a été employé à plusieurs reprises par rapport à la réalisation. M. Schmutz juge bon de reprendre le sujet, notamment pour le futur et au travers de ce que vient de dire Mme Molinari.

M. Baertschi soutient cette proposition. Nous avons vu lors de l'audition qu'il y avait un certain nombre de points sur lesquels nous avons nous-mêmes des doutes. Il y avait également un grand déficit d'information, notamment en ce qui concernait les espaces perméables. La décision a été prise strictement dans le cadre du chantier avec des représentants du Service des travaux et de la voirie. M. Baertschi posera tout à l'heure une question écrite pour un dépôt de bac à la rue Ancienne et à la rue St Victor. Il doit dire qu'il s'interroge vivement sur le goût esthétique et les principes retenus dans certains choix. Il croit qu'une partie des remarques des pétitionnaires sont fondées, cela sans remettre en cause le principe du mur à mur. Il pense bon de poursuivre cette discussion.

Mme Stebler soutient ce qui vient d'être dit. Elle a trouvé assez fantastique cette participation citoyenne des habitants qui vivent dans leurs rues au quotidien. Nous pouvons nous tromper sur les projets que nous votons et qu'il faudra peut-être modifier. Il est vrai qu'il y a eu beaucoup de signatures, beaucoup de gens ont parlé et fait des vérifications. Elle aussi a voté ces projets et fait des remarques quant aux voitures trop nombreuses. Il y avait une motion à l'époque, il semble que l'on en soit encore là. Mme Stebler se dit en faveur du renvoi des pétitions en commission de l'urbanisme. Il faudra peut-être aussi voir quelques améliorations à la charte d'agglomération. En tout cas, ce n'est pas un contrat de quartier ; ce sont des experts du quartier qui ont discuté, vu les manques et les petits ratages. Il faudra améliorer.

M. Buchs fait une remarque technique : si l'on renvoie au Conseil administratif, il doit donner une réponse à cette pétition et donc amener des remarques et des changements au niveau de l'aménagement de cette rue. Puisque la charte d'aménagement sera de toute manière discutée en commission d'urbanisme, il n'est pas nécessaire de renvoyer cette pétition à la commission de l'urbanisme. Toutes les remarques ont déjà été faites et protocolées, tous les partis politiques se sont plaints de l'aménagement et ont répercuté les commentaires des pétitions. C'est une deuxième discussion qui n'amènera rien de plus au niveau de la conviction des conseillers municipaux.

M. Walder signale que dans l'idée, il y avait aussi d'intégrer non seulement les remarques mais peut-être également les représentants des citoyens qui ont signé ces pétitions. Une fois que la commission d'urbanisme aura réfléchi à des mesures et à l'amélioration des aménagements, il faudra peut-être revoir ces personnes pour discuter et voir si ces aménagements correspondraient à leurs demandes. Il s'agissait donc de renvoyer en commission d'urbanisme pas uniquement pour dire que maintenant nous allons prendre telle mesure, mais pour qu'ultérieurement, ces personnes soient intégrées aux discussions. M. Walder maintient aussi ce qu'ont dit ses collègues. Il est important d'en discuter au sein du Conseil municipal et dans la commission d'urbanisme.

M. Buchs pense qu'il ne faut pas mélanger l'exécutif et le législatif. Des remarques ont été faites à l'exécutif et celui-ci a entendu qu'une grande partie de la population était mécontente des aménagements proposés et qu'une grande partie des conseillers municipaux étaient mécontents de l'aménagement. Maintenant, c'est à l'exécutif de faire des propositions, d'où le renvoi au Conseil administratif.

M. Maulini voudrait rendre le Conseil attentif au fait que la deuxième pétition est juste derrière et l'inciter à réfléchir à une réponse commune. Si l'une est renvoyée au Conseil administratif et l'autre à la commission d'urbanisme, il trouverait cela incohérent.

La Présidente propose de passer au vote de la proposition de M. Morex, à savoir le renvoi au Conseil administratif, étant la plus éloignée que celle de la commission. Si la proposition de M. Morex ne passe pas, ce sera la proposition de la commission des pétitions qui prévaudra, à savoir le renvoi en commission d'urbanisme.

Le renvoi au Conseil administratif est refusé par 16 non, 13 oui et 1 abstention.

M. Morex recommande aux commissaires de la commission d'urbanisme de tenir compte de la demande de cette pétitionnaire qui voulait une place de stationnement devant sa porte.
(Rires)

M. Baertschi croit qu'il y a eu quelques remarques notamment en ce qui concerne la qualité des matériaux, puisqu'il n'y a aucun matériel naturel, tout est fait avec du béton coulé et du bitume. Il y a peut-être une réflexion à faire : si tout le Vieux-Carouge était comme cela, cela deviendrait un peu sinistre. Il y a aussi des aspects positifs dans ce projet. M. Baertschi propose de faire un bilan des revêtements de sol qui posent, semble-t-il, des problèmes avec les gravillons.

M. Walder recommande aux commissaires d'étudier la chose sous deux aspects : en premier, d'améliorer urgemment la sécurité au niveau de la rue Jacques-Dalphin et, parallèlement, d'intégrer cela dans la réflexion sur la charte d'aménagement pour que ces erreurs ne se reproduisent pas ultérieurement.

2. Pétition du 16 septembre 2010 : Le réaménagement de la rue Jacques-Dalphin : un massacre inutile de l'environnement, une menace pour la tranquillité et la sécurité R

Cette pétition a été prise en considération le 16 septembre 2010 et renvoyée en commission des pétitions. Celle-ci s'est réunie le 5 octobre et le rapport a été établi par M. Maulini. Le préavis de la commission des pétitions est le même que précédemment, c'est-à-dire que les commissaires proposent à l'unanimité le renvoi en commission d'urbanisme.

M. Morex allait faire la même proposition que pour la pétition précédente, mais comme il voit que l'alternative vote la tête dans un sac, il va s'abstenir.

Mme Molinari trouve quand même curieux que les représentants de l'entente viennent avec une autre proposition que celle qu'ils ont eux-mêmes aussi voté en commission.

M. Morex signale que le vote d'une commission est indicatif et que les groupes peuvent se réunir ensuite et peut-être changer d'avis. Ce n'est pas seulement le fait de l'entente, cela arrive aussi au sein de l'alternative.

La Présidente procède au vote du préavis de la commission des pétitions, à savoir le renvoi en commission d'urbanisme.

Le renvoi en commission d'urbanisme est approuvé par 17 oui et 13 non.

La Présidente imagine que les recommandations sont les mêmes que pour la pétition précédente. Elle passe la parole à M. Maulini pour la 3^e pétition qui est une nouvelle pétition.

3. Pétition « Pour un réaménagement de qualité de la route de Veyrier »

M. Maulini donne lecture du courrier reçu.

Carouge 21

Amélioration du cadre de vie et sécurité sur le chemin de l'école
Comité de l'initiative « Réseau vert »

Carouge, le 22 octobre 2010

Concerne : Pétition « Pour un réaménagement de qualité de la route de Veyrier »

Madame la Présidente,

Le 6 juin 2006, Carouge 21 déposait une pétition « Pour un réaménagement de qualité de la route de Veyrier » que le Conseil municipal a renvoyé en commission des pétitions.

Le 12 septembre 2006, la commission des pétitions a auditionné Carouge 21 et le 14 septembre 2006, le Conseil municipal a - à l'unanimité - renvoyé cette pétition au Conseil administratif tout en lui recommandant d'en tenir compte et de l'intégrer dans la négociation avec l'Etat.

Cette recommandation a été prise en compte dans le PDQ (approuvé par la commission plénière du Conseil municipal de juin 2007) et a été intégrée au Plan directeur communal (fiche de mesures n°4 en pages 186 et 187 et fiche de mesures n°5 en pages 188 et 189) qui a depuis été adopté par le Conseil d'Etat.

Cependant, sachant que les travaux sur la route de Veyrier sont de la compétence de notre commune et ayant appris que les travaux CEVA devaient débuter en 2011, les associations regroupées dans Carouge 21 demandent à votre Conseil de tenir compte de sa pétition et de voter dans les meilleurs délais un crédit pour l'étude et la réalisation de l'aménagement prévu.

Nous vous prions de considérer cette lettre comme une pétition et de la soumettre à votre Conseil.

En vous remerciant d'avance de l'attention que vous porterez à notre demande, nous vous prions de recevoir, Madame la Présidente, nos meilleures salutations.

Pour Carouge 21 :

Rosemarie Jeanbourquin
Jean-Daniel Farine

La Présidente passe à la prise en considération.

La pétition de Carouge 21 est prise en considération à l'unanimité.

Le bureau propose le renvoi en commission des pétitions.

4. PROPOSITION DU CONSEIL ADMINISTRATIF RELATIVE A L'OUVERTURE D'UN CREDIT POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION, LES EQUIPEMENTS D'EXPLOITATION ET LE MOBILIER DE L'ESPACE DE VIE ENFANTINE (EVE) DES EPINETTES 129-2010 R

Ce projet a été pris en considération en date du 14 octobre 2010. La commission des travaux s'est réunie le 4 novembre dernier et a préavisé favorablement par 9 oui et 1 abstention le crédit de construction. Le rapport a été rédigé par Mme Vaucher.

La proposition est approuvée par 29 oui et 1 abstention.

Vu l'exposé des motifs annexé aux projets de délibérations 127-2010 et 128-2010 présentés au Conseil municipal dans sa séance du 18 février 2010 ;

vu les votations par le Conseil municipal, dans sa séance du 15 avril 2010, des délibérations **127-2010** : "Proposition du Conseil administratif relative à l'acquisition de la parcelle N° 3244 (feuille 46) de Carouge et de deux parts de propriétés par étages (N° 3.01 & N° 3.02) sises sur la parcelle N° 3243 (feuille 46) de Carouge, dans le but d'abriter un espace de vie enfantine et la constitution de servitudes de passage à pied et de restriction d'affectation au rez-de-chaussée" et **128-2010** : "Proposition du Conseil administratif relative à la constitution d'un droit de superficie en faveur de la Fondation HLM de la Ville de Carouge" ;

vu le descriptif du projet et le récapitulatif des travaux de construction présentés par le Bureau VVR architectes, correspondant à la plus-value du coût de construction d'un bâtiment de type EVE, annexé à la présente délibération ;

vu le récapitulatif des coûts des équipements d'exploitation mobiles et du mobilier présenté par le Bureau VVR architectes, annexé à la présente délibération ;

considérant l'avancement des travaux de construction, dont le planning établi par le Bureau VVR architectes prévoit les travaux au 1^{er} trimestre 2011 et l'acquisition du matériel d'exploitation et du mobilier au 1^{er} trimestre 2012 ;

conformément aux articles 1 et ss de la Loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 ;

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal par 29 oui et 1 abstention

DECIDE

1. D'ouvrir au Conseil administratif un crédit total de CHF 4'790'000.-- destiné aux travaux de construction pour CHF 4'277'627.90 et de CHF 512'372.10 pour l'acquisition du matériel d'exploitation et du mobilier de l'espace de vie enfantine des Epinettes.
2. De comptabiliser la dépense dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan de la Ville de Carouge dans le patrimoine administratif.
3. Qu'une somme de CHF 51'100.--, calculée à 2% du coût des travaux de construction TTC, sera prélevée sur le montant précité et attribuée au Fonds de décoration.
4. D'amortir le montant de CHF 4'790'000.-- de la manière suivante :
 - ➔ Le montant de CHF 4'277'627.90 au moyen de 30 annuités, dès 2012 sous rubrique 54.331.
 - ➔ Le montant de CHF 512'372.10 au moyen de 8 annuités, dès 2012 sous rubrique 54.331.

5. PROPOSITION DU CONSEIL ADMINISTRATIF RELATIVE AU PREAVIS COMMUNAL CONCERNANT L'AMENAGEMENT DU QUARTIER « PRAILLE-ACACIAS-VERNETS » SELON LE PROJET DE LOI – PLAN N°29'712A – MODIFIANT LES LIMITES DE ZONES SUR LE TERRITOIRE DES VILLES DE GENEVE, CAROUGE ET LANCY (CREATION D'UNE ZONE 2, DE DIVERSES ZONES DE DEVELOPPEMENT 2, D'UNE ZONE DE VERDURE ET D'UNE ZONE DE DEVELOPPEMENT 2 AFFECTEE A DES ACTIVITES MIXTES) 145-2010 R

Ce projet a été pris en considération en date du 24 juin 2010. La commission ad hoc PAV s'est réunie à deux reprises, le 7 octobre (le rapport a été rédigé par Mme Molinari) et le 4 novembre dernier, en préavisant positivement cette proposition à l'unanimité. Après avoir entendu M. Balestra et M. Muller, la commission encourage la commune à être proactive et à proposer des réalisations sans attendre l'image directrice. Le rapport a été rédigé par M. Maulini.

M. Buchs indique que le groupe démocrate chrétien s'abstiendra pour la raison suivante : il rappelle que nous avons déjà voté il y a quelques mois et que l'Asloca a lancé un référendum sur la commune de Carouge qui n'a pas abouti, ainsi que sur la commune de Lancy. Le référendum de l'Asloca a abouti sur la commune de Genève et des négociations se sont ouvertes pour éviter la votation de ce référendum. Le groupe considère que Carouge a déjà donné un avis et que les habitants de Carouge ont refusé le référendum. Il n'y a pas à revenir sur ce qui a été voté au niveau de la commune de Carouge. M. Buchs rappelle également que l'Asloca se targue de cet accord pour faire des oppositions à tous les projets de construction de l'Etat.

M. Maulini avait noté en avril 2009 sur une note personnelle après les premières réunions concernant la commission ad hoc PAV « Cette affaire a toutes les chances de finir devant le peuple ». Depuis lors, des préavis conditionnels ont été votés par les communes concernées. Un accord a été trouvé avec les référendaires par la signature d'une convention au terme de laquelle nous pouvons confirmer notre préavis. Il faut saluer l'état d'esprit qui a accompagné la conclusion de cette convention du 4 mars 2010. Il y a des moments où l'on peut être assez fier de contribuer au fonctionnement positif de notre système démocratique. Nous saluons particulièrement deux principes qui nous tiennent à cœur: le ratio « un nouveau logement pour un nouvel emploi sur l'ensemble du périmètre » qui sera concrétisé par l'élaboration d'un plan de quartier PAV et de sept plans localisés de quartier. Concernant les catégories de logement, deux tiers des logements réalisés sur les parcelles publiques seront des logements d'utilité publique. Nous avons bien entendu le magistrat nous confirmer que sous toutes leurs formes, les coopératives ne seraient pas exclues de ce périmètre. Bien sûr, tout reste à faire. Cependant, nous voterons sans arrière-pensée ce préavis et en profitons pour rappeler notre souhait de voir la commune de Carouge prendre une part la plus active possible et en s'en donnant les moyens à la maîtrise des futurs projets de construction et d'aménagement sur ce périmètre.

Mme Stebler indique que son groupe acceptera aussi cette délibération, au contraire de ce qui a été entendu de M. Buchs. Grâce à ces référendums aboutis ou pas, Carouge y a eu plus de 800 signatures. Il y a eu beaucoup de discussions par rapport au projet initial qui voulait, disaient certains, vendre les terrains de la FTI, CFF et de l'Etat. Certains voulaient faire venir les *hedgefunds*. Il y avait des projets spéculatifs assez graves. Au contraire, grâce à toute cette opposition des différents groupes, des référendaires et de l'Asloca, nous sommes arrivés à un compromis en tout cas supportable. Nous aurons des plans localisés de quartier et le terrain restera en mains publiques. Des motions demanderont prochainement à la commune d'être très active, puisque nous avons une bonne partie du territoire. Au contraire, toute cette opposition, ces discussions, ces remarques et ces ajouts nous amènent à soutenir ce projet et nous sommes très contents de toutes les personnes qui ont lutté, signé et discuté.

La proposition est approuvée par 26 oui et 3 abstentions.

Vu le nouveau projet de loi du 29 mars 2010 et son exposé des motifs, ainsi que le plan N° 29'712A modifiant les limites de zones sur le territoire des villes de Genève, Carouge et Lancy (création d'une zone 2 de diverses zones de développement 2, d'une zone de verdure et d'une zone de développement 2 affectée à des activités mixtes) ;

vu la délibération 82-2009, prise en considération par le Conseil municipal dans sa séance du 23 avril 2009 et amendée le 12 mai 2009 en délibération 82A-2009 ;

vu le référendum s'intitulant : "*NON au mirage du projet "Praille-Acacias-Vernets"*" ;

vu la Convention du 4 mars 2010 établie entre le comité référendaire, le Canton de Genève et les Communes de Genève, Carouge et Lancy, en vue de permettre l'adoption du projet de loi modifiant les limites de zones de ce quartier, dont les principes généraux se résument comme suit :

- respect d'un ratio "un nouveau logement pour un nouvel emploi sur l'ensemble du périmètre". Ce ratio sera concrétisé dans le cadre de l'élaboration du Plan directeur de quartier PAV (PDQ PAV) et des Plans localisés de quartier (PLQ) ;
- respect d'un équilibre entre activités des secteurs secondaire et tertiaire ;
- répartition des catégories de logements à l'échelle de l'ensemble du périmètre. Pour les parcelles propriété d'une collectivité publique, les deux tiers des logements réalisés seront des logements d'utilité publique (LUP), soit 22% d'habitations bon marché (HBM), 16% de loyers non subventionnés, 28% d'autres loyers subventionnés. Les loyers libres représenteront donc 34% ;
- rappel du principe des échanges de parcelles propriété d'une collectivité publique dans le périmètre PAV et des parcelles privées hors du périmètre PAV. Les terrains acquis hors du périmètre PAV devront être affectés à des logements d'utilité publique ou à des équipements publics ;
- élaboration et adoption du Plan directeur de quartier "Praille-Acacias-Vernets" (PDQ PAV) dans un délai de 2 ans dès l'adoption de la loi de déclassement ;
- institution d'un groupe de suivi qui, composé de représentants des signataires de la Convention, sera chargé de superviser l'élaboration du Plan directeur de quartier (PDQ PAV), les Plans localisés de quartier (PLQ), leur densité, ainsi que la répartition des activités ;
- établissement d'une convention cadre de collaboration entre le Canton et les Villes de Genève, Carouge et Lancy en vue de définir le programme d'affectations des futurs quartiers et de déterminer les modalités d'élaboration, de réalisation, de financement et d'entretien des espaces, infrastructures et équipements publics ;

vu les discussions au sein de la commission ad hoc PAV du Conseil municipal, qui s'est réunie les 30 avril 2009 et 22 avril 2010 ;

vu l'enquête publique N° 1'687 relative au projet de loi relatif à l'aménagement du quartier "Praille-Acacias-Vernets" modifiant les limites de zones sur le territoire des Villes de Genève, Carouge et Lancy - plan N° 29'721A ;

vu l'affichage du dossier dans les Mairies de Carouge et Lancy, au service d'urbanisme de la Ville de Genève, au département des constructions et des technologies de l'information du 7 avril au 7 mai 2010 ;

vu les observations parvenues au département en charge de l'aménagement du territoire pendant la mise à l'enquête publique ;

conformément à l'article 30, alinéa 1, lettres k et r, de la Loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 ;

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal par 26 oui et 3 abstentions

D É C I D E

1. De donner un préavis favorable au principe de supprimer les périmètres de la zone industrielle qui ne se prêtent plus à ce type d'affectation.
2. De charger le Conseil administratif à participer activement à l'établissement d'un Plan directeur de quartier PAV (PDQ PAV), au sens du projet de loi annexé.
3. De charger le Conseil administratif de collaborer activement à l'établissement d'une convention entre la Ville de Carouge et l'Etat de Genève visant à définir les modalités de financement des infrastructures techniques, des espaces publics et des équipements scolaires et de proximité par le biais d'un règlement ad hoc, d'une taxe d'équipement et d'une taxe sur la plus-value foncière.
4. De charger le Conseil administratif de collaborer activement à l'établissement d'une convention entre la Ville de Carouge et l'Etat de Genève visant à fixer les modalités et le prix des acquisitions des terrains nécessaires à la réalisation des équipements visés à l'article ci-dessus.
6. **PROPOSITION DU CONSEIL ADMINISTRATIF RELATIVE AU PROJET DE LOI MODIFIANT LES LIMITES DE ZONES A CAROUGE (CREATION D'UNE ZONE DE DEVELOPPEMENT 3 ET D'UNE ZONE DE BOIS ET FORETS) EN BORDURE DU CHEMIN DE PINCHAT, AU LIEU-DIT « LES MORAINES », PLAN N°29'741-544 146-2010 P**

M. Nobs indique que la proposition du Conseil administratif vise à un déclassement de zone qui se situe juste au-dessus du rondou sur la gauche en montant le chemin de Pinchat. C'est un périmètre qui se trouve actuellement en zone 5 et le Conseil d'Etat propose de le déclasser en zone de développement 3. Lorsque nous avons été saisi de cette demande par le Conseil d'Etat au Conseil administratif, alors que parallèlement était menée conjointement avec l'Etat de Genève et la Ville de Carouge une étude visant à déterminer les secteurs qui pouvaient faire l'objet d'un déclassement futur au sud de Carouge, nous avons souhaité mettre en attente le préavis des autorités carougeoises jusqu'aux conclusions de cette étude. Cette dernière a été présentée il y a quelques jours ou peut-être une semaine ou deux en commission d'urbanisme. C'est pour cela qu'aujourd'hui, le Conseil administratif propose de prendre en considération cette délibération. Si les membres du Conseil municipal le souhaitent, ils peuvent la renvoyer en commission d'urbanisme afin de voir si elle est en

relation avec les conclusions de l'étude, permettant ainsi de donner leur préavis sur ce déclassement de zone 5 en zone 3 de développement.

La prise en considération du projet est approuvée à l'unanimité.

Le bureau propose un renvoi en commission d'urbanisme.

Mme Molinari note que la commission créée dernièrement, à savoir Carouge Sud, a justement pour but de traiter spécifiquement de cette zone. Dès lors, elle se demande s'il ne serait pas plus pertinent de renvoyer la proposition du Conseil administratif dans cette commission, laquelle est beaucoup plus spécifique sur le secteur.

De même, M. Montessuit propose un renvoi à la commission Carouge Sud.

Le renvoi de la proposition du Conseil administratif à la commission Carouge Sud est accepté par 26 oui et 4 non.

La Présidente ouvre le tour de pré-consultation.

M. Schmutz n'a pas tout à fait compris. On demande de déclasser cette zone en zone de développement 3 et en zone de bois et forêts. Puis, dans le « décide », on parle à la fois d'une zone de développement 3 et de préavis favorablement un déclassement en zone de développement 4A. M. Nobs peut-il fournir des explications complémentaires à ce sujet ?

M. Nobs indique que le CA propose de préavis défavorablement le déclassement en zone de développement 3, comme il est demandé par le CE, et de préavis favorablement le déclassement en zone de développement 4A, afin de réduire la densification de ce périmètre, puisque que ce périmètre sera un peu tampon entre la ville fortement urbanisée et le Plateau de Pinchat.

M. Buchs pense qu'il faudra convaincre quelqu'un du DCTI, puisqu'il faut savoir que toutes ces zones qui sont près d'un moyen de transport, comme ici le tram, sont maintenant automatiquement déclassées en zone de développement 3. Donc il faudra bien se battre, car ce n'est pas sûr que la demande de la commune soit suivie.

Il semble à M. Papparou que le CM a déjà voté un déclassement sur la parcelle de Léchères avec des réserves pour la commune. Puis, il voit que cette parcelle est touchée. On attendait que le chien meure pour que le projet puisse avancer. Parle-t-on des mêmes choses ?

M. Nobs explique que le CM n'a pas voté un déclassement, mais une augmentation de coefficient de la zone 5 de 0,2 à 0,44 sur un projet Minergie. Cela relève de la compétence des autorités communales, alors que là le CM est saisi d'un projet cantonal d'un déclassement de zone. Par ailleurs, l'histoire du chien est parfaitement juste aussi, mais il n'a pas de nouvelles du chien pour l'instant. Toutefois, c'est le premier déclassement de ce périmètre.

M. Baertschi apporte deux remarques à l'intention de la commission. La première concerne le site, car on est à la sortie de Carouge et il y a cet espace de verdure, qui devra être celui du Rondeau une fois reconstitué correctement. Puis, on arrive sur le Grange-Colon qui est le haut du plateau avec une urbanisation. En montant relativement haut, à savoir plus haut que ce qui est proposé dans le projet de délibération, on risque d'avoir des constructions qui seront visibles dans tous les dégagements des rue de Carouge. Là, on touche les dimensions d'un site. En conséquence, il faudra bien argumenter sur ce point. Le gabarit de 15m – il faut saluer la proposition du CA – va dans le bon sens. La deuxième remarque concerne le Rondeau. On arrive à une saturation totale dans ce secteur. Il ne sait pas quelle pression ils pourraient faire sur l'Etat pour régler cette question. Il faudra relancer cette question.

Mme Molinari souhaiterait demander aux différents commissaires de se pencher également sur le développement potentiel après ce qui est actuellement proposé par le GC, qui viserait un troisième bâtiment. Quels sont les plans par rapport à cela ? Il paraît intéressant d'avoir quelque chose d'un peu plus graduel, étant donné qu'on part du Vieux Carouge pour aller vers des bâtiments beaucoup plus consistants. Puis, lorsque les Conseillers municipaux avaient discuté de l'augmentation de l'indice de 0,4 à 0,44 pour la première parcelle, ils avaient aussi dit qu'ils souhaitaient réserver un droit de passage pour les piétons et les vélos, ainsi que garder une parcelle du côté de la route pour permettre un éventuel élargissement. Cet élément est important et doit être pris en considération, ce d'autant plus si la discussion porte maintenant sur les trois parcelles.

M. Montessuit aimerait que les commissaires tiennent compte de la situation actuelle et de celle à venir à court terme sur ce périmètre qui change excessivement rapidement, notamment dans la gestion des services et des accès. Il rejoint la proposition de M. Baertschi quant à l'étude sur la protection végétale du sud de Carouge et sur le réaménagement du Rondeau en relation avec l'augmentation de densité sur cette parcelle.

M. Voignier souhaiterait que les commissaires soient vraiment attentifs aux accès dans ces bâtiments et à l'impact sur les réseaux routiers. Il faut que tous ces bâtiments et ces zones de développement soient en adéquation avec les répercussions sur le flux routier.

M. Walder suggère aux commissaires de réfléchir également à la densification du quartier Tambourine lorsqu'ils penseront à la densification de Pinchat, afin de voir dans quelle mesure il serait possible de remplacer la densification voulue par l'Université sur un terrain qui n'est pas trop loin.

En conclusion sur ce point, la Présidente note que tout cela sera discuté en commission.

7. PROPOSITION DU CONSEIL ADMINISTRATIF RELATIVE À LA CONSTRUCTION DES COLLECTEURS D'EAUX USÉES ET PLUVIALES DU SECTEUR MONTFALCON ET À SON AMÉNAGEMENT EN ZONE 30KM/H 156-2010 R

Le projet a été pris en considération en date du 14 octobre 2010.

La commission des travaux s'est réunie le 9 novembre 2010 et a préavisé positivement cette proposition par 8 voix pour, 0 contre et 4 abstentions, avec les amendements suivants :

- 1) Premier amendement : *le Conseil municipal demande au Conseil administratif de faire d'ici 6 mois une demande complémentaire pour la réalisation de deux seuils de ralentissement sur les passages piétons situés sur la rue de Montfalcon à la hauteur de la rue des Pervenches et sur la rue Jacques-Grosselin à la hauteur de la rue de la Gabelle. Ces mesures permettront de réduire de manière plus efficace la vitesse des automobilistes à proximité de l'école des Pervenches sur ces axes très rectilignes.*
- 2) Deuxième amendement : *que soient rétablis au moins huit vrais passages piétons supplémentaires et que soit maintenu l'engagement des patrouilleuses et patrouilleurs, selon la demande de M. Gevisier.*

Ce rapport a été rédigé par M. Montessuit.

M. Montessuit relève que s'agissant du deuxième amendement, le texte était manquant, car il l'avait perdu. Vu l'urgence de transmettre le rapport, il s'est permis d'envoyer le rapport sans le deuxième amendement, de sorte que tous puissent l'avoir à temps. Il donne lecture de cet amendement, à savoir l'amendement de Mme Molinari :

Le Conseil municipal demande au Conseil administratif que dans le plan de marquage officiel soient intégrés des passages piétons, notamment aux endroits où actuellement il y a des patrouilleuses scolaires et devant l'EMS pour un total d'au moins huit passages sur le périmètre.

M. Monney aimerait amener une petite modification au premier l'amendement. Il donne lecture de l'amendement ainsi modifié :

le Conseil municipal demande au Conseil administratif de faire dans les 6 mois après l'autorisation de construire une demande complémentaire pour la réalisation de deux seuils de ralentissement sur les passages piétons situés sur la rue de Montfalcon à la hauteur de la rue des Pervenches et sur la rue Jacques-Grosselin à la hauteur de la rue de la Gabelle. Ces mesures permettront de réduire de manière plus efficace la vitesse des automobilistes à proximité de l'école des Pervenches sur ces axes très rectilignes.

Mme Donnet indique qu'elle était présente à cette commission.

M. Morex réitère ce qu'il a dit dans la commission qui a traité ce sujet. On est en plein surréalisme. On a là un projet qui coûte 10 millions de francs, qui va durer quatre ans. Des associations se sont montrées tout à fait satisfaites du compromis qu'elles ont obtenu. Et lorsqu'on parle de compromis, il est clair que toutes les parties doivent lâcher du lest. Or, là on a des discussions pour des passages piétons, alors qu'on ne sait même pas quelle sera l'incidence du rétrécissement de la chaussée sur le comportement des automobilistes. Il serait tout à fait temps plus tard, si nécessaire, de mettre des passages des passages piétons, alors qu'on sait très bien qu'en zone 30 les passages piétons ne sont pas obligatoires, sauf ceux – et c'est ce qu'ont obtenu les associations – qui sont directement liés avec les sorties de l'école. Il y en a un à la rue Montfalcon et un à la rue Jacques-Grosselin. Pour ces raisons, M. Morex propose de refuser ces amendements. Et même s'ils sont acceptés - chacun étant proche des élections, on peut comprendre tel ou tel vote – il votera ce projet de délibération, même amendé, puisque les associations qui ont été consultées le trouvent satisfaisant.

Mme Stebler note que certes, on est proche des élections. Elle indique trois raisons pour lesquelles il faut soutenir ces amendements. Ce projet est intéressant, car il a été attendu environ dix ans. Tous, à savoir les associations des parents d'élèves de même que les enseignants ont demandé une modération. Il a été dit que l'architecture, les façades, les arbres vont faire en sorte que les automobilistes freinent. Mme Stebler a eu une discussion avec le commandant brigadiste M. Hermann, lui qui est souvent devant les écoles, et lui a demandé si un rétrécissement de la chaussée était suffisant. Celui-ci a communiqué quelques chiffres. Par exemple, en 2009 à Genève, 44 enfants ont été gravement blessés sur les passages piétons, malgré le rétrécissement de la chaussée et les limitations de vitesse à 30 ou 40 km/h. Les spécialistes disent que le rehaussement de la chaussée oblige les automobilistes à freiner. Donc, ce n'est pas lié aux élections. De plus, il est important de relever que là il y a un EMS, 400 enfants à l'école des Pervenches et 50 enfants à l'école de Montfalcon. S'ils traversent quatre fois la rue, ce sont environ 1'800 enfants qui traversent. Donc, ce projet est intéressant, mais il a trois faiblesses : l'endroit de la ligne rectiligne, l'absence de rehaussement de la chaussée et il n'a pas été tellement discuté du fait qu'il y a un EMS et des enfants, qui sont les plus fragiles dans la circulation. En somme, on ne ralentit pas le projet, mais on ralentit la circulation, et c'est le plus important. Cela n'a rien à voir avec les élections. En conséquence, Mme Stebler appelle tout le monde à accepter ce projet. Il est vrai que les associations ont travaillé, ont attendu et ont fait ce compromis. Cependant, elle ne le fera pas, non pour les élections mais pour la sécurité des enfants. Donc, elle invite les Conseillers municipaux à accepter ces amendements, de sorte que ce projet soit extraordinaire.

M. Buchs signale que les zones 30 vont arrêter d'être faites, simplement parce que les gens se sont rendus compte que la suppression des passages cloutés, des passages jaunes est complètement aberrante.

M. Voignier note qu'ils s'inquiètent de la sécurité des enfants et qu'ils sont pour des patrouilleuses scolaires et des mouvements de sécurité. Par contre, il s'étonne qu'on accepte des ralentisseurs comme cela. En effet, devant l'école des Promenades, les gens au contraire accélèrent parce que le ralentisseur est trop grand et ne ralentit rien du tout ; le soir cela

devient presque une course dans ce quartier. Par conséquent, M. Voignier est favorable à des ralentisseurs, mais à la condition qu'ils soient efficaces et surélevés et que la commune ne soit pas confrontée aux TPG disant qu'il ne faut les surélever plus haut que tant, parce que cela secoue les passagers. Donc, si on les fait, qu'ils soient réels, autrement cela ne sert à rien de faire du « à peu près » et que ce soit au contraire un jeu pour certaines personnes de rouler plus vite encore pour les passer.

M. Vout informe avoir été dans cette commission. Systématiquement, on plante beaucoup d'arbres sur les trottoirs. Il a demandé s'il ne fallait pas faire attention à ne pas faire tous les travaux en même temps. A Carouge, cela devient désagréable pour circuler. Lorsqu'on entend dire les gens à présent qu'ils ne veulent plus de soufflantes pour enlever les feuilles, si on continue de mettre des arbres, il faudra bien enlever les feuilles sur la route.

M. Buchs souligne que la seule solution pour ralentir les automobilistes, c'est les radars.

Mme Molinari souhaite répéter que ce n'est pas par le saint esprit que les automobilistes ralentissent. Même s'il y a des panneaux, il faut à un moment donné des mesures un peu plus coercitives. Par ailleurs, pour assurer M. Voignier, il faut préciser que ce qui a été dit en commission, c'est qu'il y a des normes pour le rehaussement de la chaussée et qu'il faut choisir le modèle le plus à même d'assurer un véritable ralentissement de la circulation.

M. Guldemann indique que, voyant le désastre de la rue de la Débridée, le massacre de la rue Jacques-Dalphin et la future destruction du centre historique de Carouge, qui a déjà commencé sur les parvis du temple et de l'église Sainte-Croix, mais aussi surtout après avoir entendu les échos de la population résidente, horrifiée du résultat, le groupe UDC s'oppose à ce que la rue Montfalcon soit aussi le jouet de certains. Carouge n'est pas un laboratoire pour architectes urbanistes. Il refuse que ces mêmes architectes urbanistes massacreurs se mêlent encore de ce projet. Il demande que tout projet d'une telle envergure soit soumis au peuple. Par contre, vu le nombre de places de parking supprimées, ne serait-il pas plus intelligent de profiter de la synergie pour créer un parking souterrain au Square Montfalcon ? L'autosatisfaction de certains nous coûte décidément trop cher.

Le premier amendement :

Le Conseil municipal demande au Conseil administratif de faire dans les 6 mois après l'autorisation de construire une demande complémentaire pour la réalisation de deux seuils de ralentissement sur les passages piétons situés sur la rue de Montfalcon à la hauteur de la rue des Pervenches et sur la rue Jacques-Grosselin à la hauteur de la rue de la Gabelle. Ces mesures permettront de réduire de manière plus efficace la vitesse des automobilistes à proximité de l'école des Pervenches sur ces axes très rectilignes.

est approuvé par 27 oui et 3 non.

Le second amendement :

le Conseil municipal demande au Conseil administratif que dans le plan de marquage officiel soient intégrés des passages piétons, notamment aux endroits où actuellement il y a des patrouilleuses scolaires et devant l'EMS pour un total d'au moins huit passages sur le périmètre

est approuvé par 27 oui et 3 non.

La proposition du Conseil administratif ainsi amendée est approuvée par 28 oui et 2 abstentions.

Vu la pétition du regroupement «Acacias 2000», déposée le 21 octobre 2004 demandant la création d'une zone 30 km/h autour de l'école des Pervenches, à laquelle le Conseil municipal a décidé de donner suite le 27 janvier 2005 ;

vu les diverses consultations effectuées auprès de l'Association des habitants de la Praille (AHP), de l'Association des parents d'élèves de l'école des Pervenches et de Montfalcon (APEPM) et de l'association Carouge 21 ;

vu la résolution R6-2006 du Conseil administratif acceptée par le Conseil municipal le 10 octobre 2006, visant à réaliser partiellement les itinéraires du « Réseau vert » (réseau de mobilité douce : piétons, cyclistes) ;

vu le plan directeur des égouts de la ville de Carouge, approuvé le 10 décembre 1987 par le Conseil municipal, prévoyant le remplacement des collecteurs unitaires, en raison de leurs caractéristiques qualitatives et quantitatives insuffisantes ;

vu l'autorisation de construire délivrée par le Département des constructions et technologies de l'information (ci-après DCTI) en date du 29 juin 2007, pour les aménagements routiers relatifs à l'extension de la zone 30 km/h autour de l'école des Pervenches ;

attendu que le secteur Montfalcon est encore en collecteurs unitaires,

vu l'intérêt de procéder, dans le secteur de Montfalcon, à des travaux coordonnés en sous-sol et en surface, par souci d'économie et de rationalité ;

vu les demandes d'autorisation sollicitées tant pour les collecteurs que pour les aménagements routiers ;

vu l'autorisation de construire délivrée par le DCTI en dates du 19 février 2009 et du 23 juillet 2009 pour permettre un aménagement de surface comprenant une arborisation complète de la rue Louis-de-Montfalcon et un élargissement des trottoirs en appliquant les principes d'aménagement mis en place pour les projets récemment achevés et en cours ainsi que pour la mise en séparatif des collecteurs d'eaux usées et pluviales (ci-après EU et EP) du secteur Montfalcon ;

vu le projet d'aménagement urbain élargi à tout le périmètre du secteur Montfalcon qui a conduit au dépôt d'une nouvelle demande d'autorisation de construire auprès du DCTI les 13 août et 17 septembre 2010 ;

attendu que ce projet est une suite harmonieuse et adéquate des projets actuels de modération de trafic et de valorisation des espaces publics réalisés à la rue de la Débridée, à la rue Jacques-Dalphin et en cours de réalisation à la rue de Veyrier ;

vu les prévisions figurant au plan des investissements communaux en 2010 pour le secteur Montfalcon, soit les travaux d'aménagement d'une part et la mise en séparatif des collecteurs d'autre part ;

vu le devis général annexé à la présente délibération, rédigé par le bureau d'ingénieur edms, mandaté à la suite d'une procédure de marché public, qui a été établi après une mise en soumission, cette dernière ayant également fait l'objet d'une procédure de marché public ;

vu le coût total des travaux estimé à 10 690 000 F, dont un montant de 8 164 800 F inférieur aux seuils des marchés publics internationaux pour les postes 1, 2, 3, 4 hors honoraires et TVA du devis général ci-annexé ;

vu la délibération 63C-2004, votée par le Conseil municipal le 14 avril 2005, prévoyant d'allouer un montant de 113 000 F, pour la mise en application du « Réseau vert » (réseau de mobilité douce : piétons, cyclistes) sur le secteur Montfalcon ;

vu la subvention cantonale pour la réalisation des collecteurs EU et EP estimée pour ce projet à 421 200 F et le prélèvement prévu sur la taxe d'écoulement de 800 000 F,

conformément à l'article 30, alinéa 1, lettres e et m, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 ;

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal par 28 oui et 2 non

DECIDE

1. D'ouvrir au Conseil administratif un crédit de 10 577 000 F, destiné à la construction des collecteurs EP et EU et des aménagements urbains du secteur Montfalcon, dont à déduire la subvention cantonale estimée à 421 200 F et le prélèvement sur le compte de financement de la contribution publique "taxe d'écoulement" pour un montant de 800 000 F.

De comptabiliser la dépense et les recettes prévues dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan de la commune de la Ville de Carouge, dans le patrimoine administratif.

2. D'amortir la dépense nette, après déduction de la subvention cantonale estimée à 421 200 F et du prélèvement sur la taxe d'écoulement, soit 9 355 800 F au moyen de 30 annuités qui figureront, au budget de fonctionnement dès 2012 sous rubrique 71.331, soit 2 648 800 F pour les collecteurs et sous rubrique 62.331, soit 6 707 000 F pour les aménagements urbains.
3. De faire, dans les 6 mois après l'autorisation de construire, une demande complémentaire pour la réalisation de deux seuils de ralentissement sur les passages piétons situés sur la rue Montfalcon, à la hauteur de la rue des Pervenches et sur la rue Jacques-Grosselin, à la hauteur de la rue de la Gabelle. Ces mesures permettront de réduire, de manière efficace, la vitesse des automobilistes à proximité de l'école des Pervenches sur ses axes très rectilignes.
4. Que dans le plan de marquage officiel soient intégrés des passages piétons, notamment aux endroits où, actuellement, il y a des patrouilleuses scolaires et devant l'E.M.S, pour un total d'au moins 8 passages sur le périmètre.

8. BUDGET 2011 158-2010 R

Ce projet de budget a été pris en considération en date du 14 octobre 2010.

La commission des finances s'est réunie le jeudi 21 octobre et le mardi 2 novembre dernier et a préavisé positivement cette proposition par 2 oui et 9 abstentions. Le rapport a été rédigé par M. Walder.

Discussion

M. Walder donne lecture de la déclaration des verts carougeois.

D'une manière générale, les verts carougeois se félicitent du budget 2011 présenté par le Conseil administratif. Malgré une augmentation d'environ 10% des charges, le budget 2011 est équilibré. Cet équilibre ne tient pourtant qu'à un fil et nous regrettons l'absence cette année d'une marge de sécurité par rapport aux prévisions cantonales de recettes. Néanmoins, connaissant la rigueur de Monsieur Nobs, nous ne pouvons qu'imaginer que cette décision découle de l'excellent travail de Monsieur David Hiller aux finances cantonales qui a rendu les prévisions bien plus fiables. Dès lors, nous nous accommodons de cette décision.

Nous souhaitons aussi rappeler que, si ce budget est équilibré, c'est en raison d'un centime additionnel resté à 39. C'est aussi grâce aux recettes de la taxe professionnelle, impôt juste s'il en est, que certains ici voulaient baisser afin de favoriser quelques grosses institutions financières et commerciales de la place. Car à l'instar de leurs collègues du Gd-conseil qui ont récemment voté une amnistie fiscale indécente, certains membres de ce conseil municipal étaient prêts à faire des cadeaux à ceux qui n'en ont vraiment pas besoin.

En ce qui concerne les dépenses, et comme chaque année, nous regrettons l'absence d'une orientation claire. C'est que, à l'image de l'aménagement de la rue Jacques Dalphin, on ne comprend des fois plus très bien où le Conseil administratif veut nous emmener, au risque que tout le monde en ressorte frustré.

Les verts sont soucieux de voir les dépenses croître année après année sans que cela corresponde à une ligne directrice claire. Ce manque d'intelligibilité donne à certains l'impression que les dépenses ne sont pas sous contrôle. Et cela affecte malheureusement la perception du travail effectué par l'administration. Nous sommes persuadés que si le Conseil administratif présentait en toute transparence ses orientations et priorités, le travail de l'administration s'en trouverait automatiquement valorisé et y gagnerait en efficacité.

Les verts s'inquiètent aussi de l'absence d'un plan d'action permettant de combattre les fléaux qui, aujourd'hui, affectent le quotidien de Carouge. De ces sujets au cœur des préoccupations des habitants, seule la sécurité est abordée. Malheureusement elle l'est de façon très démagogique, ce qui nous vaut aujourd'hui d'envisager des caméras de surveillance filmant nos rues et places publiques.

Par contre aucun plan d'action concret et clair ne nous est présenté sur trois autres thèmes cruciaux.

Tout d'abord le chômage qui touche de plus en plus de Carougeoises et Carougeois. Notre commune connaît même un taux de chômage supérieur à celui de la ville de Genève. Pourtant ici, à l'exception de l'arcade emploi-jeunes qui fait un excellent travail, rien n'est entrepris pour inciter les entreprises à travailler avec les habitants à la recherche d'un emploi. Soutenir la formation et accompagner les chômeurs devraient faire partie des actions prioritaires du Conseil administratif à Carouge. Il faudrait pour cela imaginer des formules innovantes et des mesures concrètes afin de combattre le chômage, à l'instar de la Ville de Vernier avec la gestion de l'arrivée d'Ikea ou la ville de Genève avec le fond chômage. C'est ce que les Verts proposent dans une motion qu'ils soumettront tout à l'heure à ce Conseil.

Ensuite le manque de logements. Le canton peine à en construire et ce malgré les promesses du Conseiller d'Etat en charge du dossier. Là également, les Verts avaient présenté un projet de délibération visant à doter une fondation de capitaux pour lui permettre de mener une politique proactive d'achat de bâtiments et de terrains. C'est en effet la manière la plus rapide d'avancer dans la construction de logements de qualité, qu'ils soient sociaux, coopératifs ou libres. A l'époque, le Conseil municipal avait justement refusé cette délibération. Aujourd'hui les verts vous proposeront une motion demandant au Conseil administratif d'entreprendre des démarches concrètes visant à l'acquisition de terrains et bâtiments.

Enfin, autre préoccupation majeure des Carougeoises et Carougeois : le trafic et la pollution qui perturbent leur existence au quotidien. Réseau vert ou système des macarons, toutes les demandes des verts, y compris celles approuvées par le Conseil municipal, sont restées lettres mortes. Même pour les rues piétonnes qui, pourtant, ont fait l'objet du dépôt d'une initiative, rien n'a été entrepris. Et le budget 2011 ne déroge pas à la règle. Ces projets d'investissements sont, une fois de plus, renvoyés aux calendes grecques. Et comme si de rien n'était, on continue d'inviter des lobbys pro-voiture à s'exhiber sur la place de Sardaigne

alors même que le développement de la commune est bloqué par l'afflux quotidien de véhicules à moteur.

Pourtant, et même si ce budget est imparfait, les verts le voteront.

D'une part, il nous paraît indispensable que l'administration communale, encore secouée par les événements dramatiques survenus cet été, puisse aborder sereinement cette année électorale. D'autre part, il nous semble que ce budget est assez représentatif des diverses sensibilités représentées au Conseil municipal.

C'est également parce que ce budget va enfin doter les différents départements des effectifs nécessaires à l'action que nous avons décidé de le soutenir. Nous sommes particulièrement heureux de voir qu'il est prévu l'engagement de cinq Agents de police municipaux supplémentaires, de bibliothécaires afin d'étendre les horaires d'ouverture des bibliothèques municipales ainsi que d'un coordinateur et d'un collaborateur au service social permettant entre autres de mettre sur pied les très attendus contrats de quartiers et de renforcer l'offre d'activités pour nos aînés.

Quant aux autres postes, ils devraient permettre de combler les déficits dans des départements en sous-effectifs chroniques et surtout de faire face aux défis à venir.

En parallèle, la majorité de droite du Conseil administratif a pu inscrire au budget une fête qu'ils souhaitent organiser pour les 225 ans de Carouge. Ils présentent pour cela un budget de 2 millions de francs. C'est cher, très cher. Mais c'est aussi une façon de remercier la population pour les efforts consentis ces dernières années, efforts qui ont permis de diminuer sensiblement la dette de la commune. Cette fête permettra à tout un chacun de profiter d'activités gratuites et pourrait favoriser la cohésion sociale. Alors oui, nous aurions voulu modifier certaines dépenses pas assez pérennes telles que les feux d'artifices et la destruction prévue des CHF 500'00.- de décors. Mais finalement, nous avons choisi de faire confiance aux organisateurs et de ne pas mettre en péril ce projet.

Pour ce qui est de la gouvernance, nous avons entendu le Conseil administratif demandant des ressources humaines supplémentaires afin de pouvoir mieux gouverner et avancer sur les dossiers prioritaires. Nous sommes prêts à lui faire confiance et renforcer la structure avec, entre autres, l'engagement d'un secrétaire général adjoint. Les verts seront toutefois vigilants et exigeront que le Conseil administratif démontre l'apport de tels postes dans une perspective de bonne gouvernance. Nous serons particulièrement attentifs à ce que les dérives observées actuellement, avec par exemple une fuite en avant des dépenses énergétiques, ne se reproduisent plus.

Par souci de cohérence et à l'instar de nos collègues de l'alternative, nous ne proposerons qu'une seule modification au budget. Celle-ci, similaire aux amendements déjà votés depuis 3 ans, demande à réduire la sous-traitance au profit d'emplois stables et dignement rémunérés. Nous demandons une fois de plus au Conseil administratif d'aborder cette question avec tout le sérieux qu'elle mérite en ouvrant des discussions avec le Conseil municipal afin d'établir une liste de critères de sous-traitance. Ceux-ci devraient inclure autant les engagements sociaux et écologiques des entreprises mandatées que les considérations purement économiques.

Nous espérons vivement que les autres partis sauront aborder cet exercice budgétaire avec le même esprit d'ouverture.

Avant de terminer, je tiens à remercier Monsieur Di Stefano et le service financier dans son ensemble pour leur excellent travail. J'en profite également pour remercier les différents autres services de la commune ainsi que le conseil Administratif, et particulièrement Monsieur Marc Nobs, pour la très claire présentation de ce budget 2011.

M. Gevisier lit la déclaration du groupe UDC :

Le groupe UDC a pris connaissance avec intérêt du budget et remercie M. Marc NOBS, conseiller administratif en charge des finances, Monsieur DI STEFANO, comptable et toute son équipe pour le travail accompli.

115'000.-- ! Voilà ce qu'a touché la compagnie ZANCO pour produire un spectacle à la rue Daniel-Gevril, qui a surtout eu comme résultat d'être une nuisance insupportable pour bon nombre d'habitants de la rue.

Et pendant ce temps, la boxe lutte pour obtenir 10'000.--.

D'autre part, la projection du film de M. MERMIER, en plein air sur la place du marché, a coûté à la commune la coquette somme de 30'000.-- .

Alors que les carabiniers de Carouge tirent la langue pour avoir 4'000.-- !

La subvention versée au Chat Noir est passée de 50'000.-- à 75'000.--. Nous vous rappelons qu'il s'agit d'un établissement, qui par ses activités nocturnes, perturbe constamment le repos des citoyens logeant aux alentours, entre autre par le nombre toujours croissant de fumeurs qui tiennent des discours jusqu'à point d'heure devant l'estaminet.

Tandis que le Judo Club Carouge est au tapis avec leurs malheureux 6'000.-- annuels !

Je rappelle que le Théâtre Alchimic perçoit une subvention qui a doublé, soit de 100'000.-- à 200'000.--. Alors qu'ils ne sont pas à même de produire le moindre spectacle... Ils ne sont que des loueurs de salle !!

Ce qui nous fait un bilan désastreux de 20'000.-- pour les sports décrits, alors que nous avons un montant de 420'000.-- pour l'équivalent en culture.

Une telle disproportion est inacceptable !!

Nous constatons aussi que les budgets des tennis, bibliothèques, écoles, salles... ? et culture, comportent une rubrique « entretien des véhicules » !?! Quels véhicules ???

Nous voyons également 50'000.-- sous « acquisition d'œuvres d'art ». Quelles œuvres d'art ???

Et cerise sur le gâteau, 80'000.-- pour, je cite : « Accès à la culture, frais divers ». Quels accès (des rampes pour handicapés ??).

C'est pour toutes ces raisons que le groupe UDC propose un amendement de 20'000.-- que la commune verserait en faveur de la « Marche du Cœur », organisée par le Tour de Romandie à la Marche et qui aura lieu sur notre belle commune.

Cette somme servira à l'action pour la recherche cardio-vasculaire, de la pédiatrie à la gériatrie ; celle-ci sera parrainée par le Professeur Alberto Righetti et le docteur Antoine Frangos.

Nous l'affirmons, la Marche du Cœur est d'utilité publique, profite à tous, contrairement à cette onéreuse culture qui ne flatte que l'ego de certains.

Nous, UDC Carouge, sommes prêts à nous battre pour que les deniers publics servent au bien de tous et pas seulement à une certaine élite.

Le groupe UDC Carouge enjoint ses collègues de l'entente d'accepter le budget 2011 et sa proposition, tout en supprimant tout amendement de l'alternative.

Je vous remercie de votre attention.

10.11.2011

M. Voignier donne lecture de la première partie de la déclaration de l'Entente.

Ville de Carouge, budget 2011

Déclaration de l'Entente

C'est avec un regard critique et par une analyse constructive que l'Entente s'est mobilisée autour du budget 2011 de la Ville de Carouge.

L'Entente a lu avec intérêt les différents éléments relatifs au contexte que le Conseil administratif a souhaité mettre en évidence dont :

- *l'augmentation linéaire des charges ;*
- *le transfert des charges par l'Etat aux communes ;*
- *les conséquences de la votation du 27 septembre 2009 en matière de baisse des rentrées fiscales ;*
- *la valeur du centime additionnel en augmentation de 12 %*
- *l'augmentation liée au traitement du personnel pour un montant supérieur à 2,2 millions.*

Au chapitre des réjouissances et pour débiter par une note positive, l'Entente a particulièrement apprécié les efforts consentis pour réduire la dette, notant au passage qu'elle atteindra la somme de 23 millions au 31 décembre 2010 et ramenée ensuite à 18 millions en fin d'année 2011.

L'Entente observe que certains secteurs de l'administration génèrent une augmentation importante du budget. L'Entente tient à souligner que les conseillers administratifs Jean-Pierre et Marc Nobs se distinguent sur ce plan-là. La conduite rigoureuse et professionnelle de leur dicastère mérite d'être soulignée. Grâce à eux, les projets visant à renforcer la sécurité des citoyens carougeois sont en voie de concrétisation, ceci par le recours à des moyens adaptés, proportionnés et raisonnables sur le plan financier.

Au chapitre des doléances, l'Entente exprime sa plus vive inquiétude au sujet de l'explosion des charges de fonctionnement. Comme chaque année, elles progressent de façon vertigineuse sans raison valable. L'Entente s'interroge donc sur les propos du Conseil administratif qui souligne, au travers de ses remarques préliminaires, que le budget présenté tient pleinement compte des options politiques et des engagements pris par l'exécutif en début de la présente législature. L'Entente répond de la manière suivante : Oui, pour les investissements, en raison notamment des 92 projets prévus en 2011. NON pour une grande partie des autres dépenses, y compris celles relatives au personnel. En cette fin de législature, il serait judicieux d'ajuster les options prises auparavant pour tenir compte des nouvelles réalités.

Un membre du groupe Libéral :

En examinant de plus près les dépenses relatives aux subventions, il est consternant de constater que la gestion rigoureuse attendue est remplacée par une nouvelle technique dite du saupoudrage qui assouvit un nombre incalculable de besoins larges et variés et pour lesquels l'importance ou le degré de priorités ne sont pas clairement démontrés. A notre sens, l'argent du contribuable n'a pas pour vocation de financer de tels excès. Toujours sur ce point est-il politiquement correct d'accepter les demandes d'augmentation de subventions sans aucun justificatif ou autre élément d'appréciation ?

Certes, contenter bon nombre d'associations à l'approche des échéances électorales peut paraître assez séduisant pour certains élus. Il n'en demeure pas moins que cette pratique n'est pas digne d'un exécutif et d'un législatif qui se veut responsable et juste.

Un autre exemple mérite d'être relevé et qui concerne la gestion des bibliothèques. Elle génère une augmentation des dépenses avoisinant les CHF 130'000.-, auxquels il faut ajouter plus de CHF 210'000.- pour couvrir les frais d'engagement de 5 travailleurs supplémentaires. Comment voulez-vous justifier de telles dépenses alors que chaque mois, un nombre croissant de contribuables carougeois grattent les fonds de tiroir pour s'en sortir sans l'aide publique. C'est juste indécent.

C'est la raison pour laquelle l'Entente souhaite proposer des mesures correctrices en invitant notre exécutif à mettre en place rapidement une méthode de gestion prévisionnelle plus rigoureuse en matière de dépenses. Il ne s'agit pas seulement d'anticiper, de prévoir mais aussi de contrôler les dépenses au moyen d'un budget construit sur la base de prestations clairement définies. En amont, il s'agira bien sûr de définir les axes et les options à privilégier sur la base d'une politique clairement définie, sorte de plan quadriennal avec des contrats de prestation à la clé. Cette nouvelle façon de procéder présente plusieurs avantages. Elle a le mérite de reposer sur une vision et une ligne politique préalablement définie. Elle fixe précisément à la fois un cap et un cadre général sur lesquels pourront s'appuyer les membres de l'exécutif et les chefs de service dans leurs choix de dépenses. Bien qu'un tel plan comporte un caractère contraignant par essence – c'est l'un des buts recherchés pour parvenir à une gestion précise, rigoureuse et donc à des résultats tangibles – il peut toutefois être adapté en fonction de l'évolution du fonctionnement des services et des nouveaux besoins pour autant que ceux-ci soient jugés prioritaires et donc indispensables. L'analyse du budget 2011 démontre clairement que ce critère d'appréciation n'était de loin pas rempli dans une multitude de cas. Il s'agit d'une nouvelle philosophie que l'Entente souhaite promouvoir pour mettre un terme à des pratiques dépassées et irresponsables.

Un membre du groupe PDC

L'Entente attend également que la politique culturelle de la commune soit définie et présentée par la responsable de ce dicastère. En effet, depuis 2007, la somme allouée à la culture est passée de 16 à 25 millions dans le budget 2011 et ceci sans aucun changement notable dans l'offre culturelle de la commune.

L'Entente insiste aussi sur le fait que le secteur social est particulièrement développé en ville de Carouge. Le rendre encore plus performant pose la question de son coût et donc de son financement futur. A ce jour, nous n'avons pas toutes les garanties financières pour répondre à de telles ambitions, aussi louables soient-elles. Il nous paraît important de le rappeler et de s'en souvenir.

C'est dans cet esprit que l'Entente soumettra ce soir plusieurs amendements afin d'assainir la situation financière de notre commune et de rendre plus efficient le fonctionnement de son administration. Les contribuables carougeois n'en attendent pas moins. Soyons à la hauteur !

D'autre part, l'Entente souhaite adresser un signal clair en direction des entreprises et commerçants carougeois en se mobilisant pour l'abolition de la taxe professionnelle au cours de la prochaine législature.

Pour terminer, nous tenons à remercier les collaborateurs du service financier pour le travail accompli, de même que les chefs de service pour les réponses qu'ils ont bien voulu apporter à nos différentes interrogations.

Carouge, le 10 novembre 2010

Au nom de l'Entente

Le parti libéral

Le Parti démocrate chrétien

Le parti radical

Mme La Chiusa lit la déclaration du parti socialiste :

PROJET DE BUDGET 2011

DECLARATION DU PARTI SOCIALISTE

La philosophe politique qui est celle de nos divers groupes représentés dans ce Conseil répond à des ordres de valeurs différents. A ce sujet, nous ne résistons pas au plaisir de reprendre une déclaration faite par le groupe libéral dans le cadre de la prise en considération d'un ancien budget :

« Avant de vous proposer des amendements, presque essentiellement en rapport avec la pléthore de personnel supplémentaire prévu et afin d'analyser les reproches que nous formulons à l'adresse de ce budget, vous nous permettrez de tracer un parallèle entre cette façon de gérer les deniers publics, le manque de vision ou de réalisme rencontré dans d'autres domaines et, par des exemples précis, l'inadéquation qui existe entre augmentation du personnel et efficacité réelle des services rendus à notre population. »

A quoi s'ajoute la déclamation suivante :

« Les dépenses du personnel augmentent de 1,5 Mo par le biais des engagements. (...) Avons-nous besoin d'adjoints aux chefs de service, qui eux-mêmes demanderont des autres collaborateurs, puis encore d'autres? Avons-nous besoin de services pléthoriques pour gérer une commune qui a su naguère le faire... »

Voilà les déclarations faites par des Conseillers municipaux libéraux lors de la présentation d'un budget élaboré lors de la précédente législature par des Conseillers administratifs de gauche.

Rendons donc à César ce qui est à César et que l'on ne vienne pas aujourd'hui nous dire que c'est la gauche qui dépense l'argent des contribuables... Aujourd'hui, c'est bien un Conseil administratif à majorité de droite qui fait exploser les dépenses du personnel à hauteur de 3,4 millions.

Nous ne dirons pas que ce budget est un bon budget mais qu'il est plutôt pathétique. En effet, à aucun moment on ne mène une analyse sérieuse sur les besoins administratifs de Carouge. Pour nous, plutôt que de se confiner dans une approche essentiellement technocratique, il aurait fallu déplacer un peu plus le curseur dans le sens d'une politique véritablement sociale. Car, à l'évidence, à l'exception des postes directement affectés aux besoins de la population, l'efficacité n'est hélas pas au rendez-vous. En fait, et sournoisement, ces créations de postes hiérarchiques nous font l'effet d'un véritable écran de fumée destiné à masquer les orientations de fond prises par ce budget. Car il ressort clairement de l'examen des pièces qui nous ont été produites qu'en matière d'externalisation ce budget poursuit un objectif qui est de laminer à moyen terme le service public.

Que penser en premier lieu des 4,9 millions destinés à l'externalisation de tâches autrefois prises en charge par nos employés communaux? Que penser de la volonté affichée par d'aucuns d'anticiper une baisse voire une suppression des rentrées fiscales émanant de la taxe professionnelle? On sait très bien que cette suppression nous reviendra tôt ou tard sous la forme d'un nouvel impôt qui devra être payé par tous nos concitoyens. Voilà d'ores et déjà l'annonce d'un programme qui claironne le « moins d'Etat » avec les conséquences que cela induit à tous les niveaux.

Est-ce un scénario catastrophe que nous anticipons par notre analyse? Non! C'est simplement de la lucidité. Mais, pour nous, lucidité ne rime pas avec fatalité. L'heure n'est pas à se lamenter sur le présent et le futur que cette orientation budgétaire sous-tend.

Nous croyons important de nous expliquer et d'informer les Carougeoises et les Carougeois : n'ayons pas peur des mots, le service public orchestré par le new management, objectif suprême du néo-libéralisme, est de plus en plus déprécié. Dans le même temps, l'explosion du chômage et de la précarité, renvoie aujourd'hui vers nos services sociaux nombre de concitoyens fragilisés. Tout cela ne cesse de nous inquiéter.

Nos options visent à adapter les prestations au service de la population tout en maintenant une qualité du service public. Il s'agit également d'anticiper les profondes transformations qui seront le lot de notre Commune dans les années à venir. En particulier, nous souhaitons la mise en œuvre d'une politique proactive d'acquisitions foncières afin de répondre aux besoins de notre collectivité. Enfin, des orientations claires doivent être prises en matière de qualité de vie, afin que le slogan « le bon côté de la ville » ne devienne pas un simple miroir aux alouettes.

Enfin, nous remercions l'Administration communale et ses chefs de service pour le travail fourni dans le cadre de l'établissement et de la présentation de ce projet de budget.

M. Richard donne lecture de la déclaration du groupe AGT.
Le budget 2011 appelle de notre part les commentaires suivants :

Depuis plusieurs années, vu les fluctuations entre les prévisions fournies par le Conseil d'Etat en juin et celles affinées d'octobre, vu les différences parfois fortes entre ces prévisions et la réalité économique et fiscale de l'année suivante, le Conseiller administratif responsable des finances avait l'habitude de garder une marge de prudence d'environ 5%. Nous ne lui avons jamais reproché cette méfiance, même si parfois elle nous paraissait teintée d'un sombre pessimisme.

*Aujourd'hui, pour des raisons que nous ne nous ne connaissons pas, cette prudence a été abandonnée, et le montant des entrées fiscales prévues (personnes physiques et morales confondues) est même supérieur à celui donné fin octobre par le canton. Si on prenait cette dernière estimation (affinée et donc plus réaliste que celle de juin) comme base pour le budget 2011, celui-ci se solderait – et se soldera certainement – par un **déficit de plus de 300'000 francs**. Cette attitude est-elle bien raisonnable ?*

*Pour une fois, le Conseil administratif est uni pour demander l'inscription au budget des postes de travailleurs et de cadres dont la commune a besoin pour fonctionner harmonieusement et pour **répondre aux besoins réels de la population**. Nous ne sommes pas effrayés par la vingtaine de postes nécessaires pour la voirie et le service des travaux, pour les affaires sociales et pour la communication, pour la coordination des services, l'encadrement du personnel et les ressources humaines, pour l'informatique et pour la sécurité publique. Comme nous l'avons à maintes fois exprimé, nous souhaitons que la commune ait les moyens d'assumer elle-même l'ensemble des tâches **sans externaliser auprès de tiers**, que la prévention et la sécurité soient assurées par des agents de police municipaux plutôt que confiées à des caméras ou à des privés. Nous appelons donc nos collègues municipaux à tous les voter.*

Après le référendum malheureux lancé contre le budget 2010, nous avons – aux côtés de nos camarades de l'Alternative – expliqué à la population carougeoise que la commune avait besoin de revenus fiscaux stables et suffisants pour mener une politique sociale et culturelle de qualité, que les deux centimes additionnels contestés par l'Entente correspondaient au développement des crèches, de la culture et d'un urbanisme respectueux de la vie des gens. Le 7 mars, une nette majorité des électeurs et électrices (53%) nous ont manifesté leur

confiance. Il ne s'agit pas aujourd'hui de les décevoir ou de se moquer d'eux en jetant l'argent par les fenêtres, ou plutôt en le transformant en poudre et en fumée !

Aussi nous trouvons totalement exagéré et irraisonnable de consacrer plus de deux millions pour une fête du 225^e s'étalant sur dix jours. Deux millions, cela représente

- cinq agents municipaux à 100% pendant cinq ans !
- trois fois le montant que la commune consacre annuellement à l'aide aux pays en développement
- deux ans de subvention pour une crèche comme l'EVE de Val d'Arve ou celle de Pinchat

Nous ne nous étendrons pas sur la façon – à nos yeux peu démocratique et très exclusive – dont cette fête a été mise en route, ni sur la validité du concept autour duquel s'articule la manifestation. Commémorer cet anniversaire par des recherches et des publications historiques destinées au grand public : oui ! Offrir à toute la population carougeoise – et pas seulement à une partie d'entre eux – des spectacles musicaux et théâtraux populaires et de grande qualité : oui ! Encourager la rencontre et la fête entre gens de Carouge, de Chambéry et de Nice : oui ! Mais vouloir investir 535'000 francs dans un décor en trompe-l'œil sur la place de Sardaigne, dans un énorme assemblage de bois, de carton, de plastique, de tissu et de peinture qui ne pourra pas être récupéré mais sera détruit par le feu au lendemain de la fête : NON. Tirer un feu d'artifice de 65'000 francs pour imiter pendant vingt minutes les Fêtes de Genève : NON

Si une discussion ouverte avait pu avoir lieu suffisamment tôt au sein du Conseil municipal, nous aurions sans doute proposé d'imiter les architectes du roi en pensant **édilité et patrimoine**, par exemple parcs publics et fontaines dans les nouveaux quartiers de Carouge qui manquent de presque tout. Il eut fallu sans doute profiter de cet anniversaire pour laisser aux générations futures quelque chose d'utile et d'agréable... mais de **durable**.

Nous exhortons donc le comité d'organisation et les autorités politiques à ramener la fête dans l'esprit du **développement durable**, sans produire inutilement des tonnes de déchets et sans gaspiller l'argent public. Nous ne doutons pas un seul instant qu'avec l'intelligence, l'inventivité et le sérieux qui caractérisent ce comité, celui-ci saura trouver des solutions plus raisonnables sans rien enlever à la qualité des spectacles et à la convivialité de cette Fête commémorative. Les poètes et les artistes aiment les contraintes, elles stimulent leur créativité.

La Présidente annonce avoir reçu deux amendements de l'UDC, huit amendements de l'Entente et un amendement de l'Alternative. Afin de faciliter les débats, elle propose aux membres du Conseil municipal de lister les amendements très rapidement, de sorte à avoir une vue d'ensemble. Ensuite, chaque parti ou groupe présentera ses amendements un par un. Il y aura une discussion et un vote sur chaque amendement. Une fois que la liste des amendements sera épuisée, sera voté le budget de façon générale amendé ou non.

Cette proposition est recueillie favorablement par les membres du Conseil municipal.

La Présidente procède donc dans un premier temps au listage des amendements susmentionnés.

Suspension de séance

La présidente propose de passer à la présentation de chaque amendement par parti ou groupe. Elle souligne que l'UDC a présenté deux amendements liés l'un à l'autre, et demande qui souhaite prendre la parole pour les expliquer.

M. Gevisier prend la parole, il remercie la présidente et souhaite apporter une rectification. Il demande que les CHF 20'000.- ne soient pas sortis de la Culture mais du bénéfice de l'exercice 2011. Il rappelle que la Marche du Cœur est organisée à Carouge pour la première fois, un tour sera fait dans Carouge en passant par le Bois de Pinchat, et peut-être au delà de Carouge sur Vessy. Il précise qu'il s'agit d'une marche à pied donc chaque

participant apporte une contribution. L'argent récolté sera consacré à la recherche cardiovasculaire portant sur les adultes comme sur les enfants. Il souligne que de nombreux enfants viennent d'autres pays pour être greffés à Genève ou à Lausanne. Cette Marche du cœur est parrainée par le professeur Righetti, imminent professeur de cardiologie aujourd'hui en retraite, et par le Dr. Antoine Frangos, chef de clinique en Cardiologie. Il ajoute que cette recherche coûte énormément d'argent et de personnel.

M. Papparou remercie la présidente et M. Gevisier pour ce coup de cœur. Il demande s'il s'agit en effet d'un coup de cœur ou si une demande formelle a été adressée au Conseil administratif.

M. Gevisier répond qu'il s'agit d'un coup de cœur personnel. Connaissant personnellement M. Righetti, organisateur du Tour de Romandie à la marche, il propose cet amendement.

M. Montessuit est particulièrement sensible à l'esprit qui prévaut à cet amendement, mais à son avis, cela n'a rien à faire dans un budget et c'est une discrétion du Conseil administratif qui peut se faire comme elle se fait pour d'autres actions, par conséquent, il s'abstiendra sur cette proposition.

M. Schmutz demande si cette ligne existe déjà au budget.

M. Gevisier répond par la négative, elle figure dans Tour de Romandie à la Marche où il y a CHF 2'000.

La présidente explique à M. Gevisier qu'on lui demande si la Marche du cœur est liée au Tour de Romandie.

M. Gevisier répond que c'est la même organisation mais ce n'est pas lié.

La présidente note qu'il s'agit donc d'un nouveau poste.

M. Schmutz n'est pas d'accord avec la démarche suivie bien qu'il adhère au fond du sujet. Il estime que la démarche est hors propos. Il pourrait être suggéré aux organisateurs de s'adresser au Conseil administratif, ce qui reviendrait ensuite par voix de proposition, mais cela lui semble hors sujet par rapport au budget de la commune.

M. Voignier remercie la présidente. Il ne votera pas non plus cet amendement, du fait qu'il y a un amendement qui traite de ces subventions faites sur des coups de cœur ou des éléments non pondérés, qui ne sont pas chiffrés. Il s'opposera à cet amendement.

Vu qu'il n'y a pas d'autres interventions, la présidente propose de passer au vote.

Le premier amendement concerne l'ajout d'une ligne sur la marche du cœur de CHF 20'000.-

L'amendement qui propose d'ajouter CHF 20'000.- est accepté par 11 oui, 4 non et 15 abstentions.

La présidente met aux voix l'amendement qui en découle, c'est-à-dire de diminuer le bénéficiaire de l'exercice 2011 de CHF 20'000.-.

M. Richard note que c'est sur la fin de l'exercice que l'on doit s'assurer que les rajouts ne soient pas supérieurs aux montants enlevés. Il ne lui semble pas qu'il y ait une obligation de procéder au coup par coup. Il pense qu'il faut simplement s'assurer qu'il y ait au minimum autant de suppressions que d'ajouts. Normalement, cela ne se fait pas comme cela.

Mme Molinari fait remarquer à M. Richard que toutes ces dernières années, c'est de cette manière là que nous avons procédé, le conseil municipal a d'abord voté les différents amendements puis regardé si globalement l'enveloppe était respectée ou non.

M. Morex va encore plus loin, dans la présentation de l'amendement de M. Gevisier, il disait bien qu'il demandait une somme x d'un nouveau poste et qu'il l'enlevait à un autre poste. Pour lui, si le premier amendement est accepté, le deuxième est accepté d'office.

La présidente note qu'il faudra juste s'assurer à la fin que cela corresponde.

M. Gerster indique que toute proposition de changement doit être équilibrée dans l'autre sens. Il rappelle qu'il y a deux ans, il avait été trouvé comme astuce d'augmenter les recettes par rapport à la prudence qu'avait pris le Conseil administratif sur les recettes fiscales cantonales. En l'occurrence, il trouve que la manière dont ça a été fait est tout à fait juste : on propose CHF 20'000.-, on retire CHF 20'000.- ailleurs. Il est du même avis que M. Morex : du moment que nous acceptons les 20'000, nous acceptons qu'ils soient enlevés de l'autre côté.

M. Walder pense que les deux avis sont justes, mais par souci de simplification et d'efficacité, il propose d'avancer, car si l'un ou l'autre amendement passe, il y aura l'argent pour compenser dans la mesure où la plupart des amendements concernent des coupures de budget.

La présidente décide de suivre l'avis de M. Walder. Effectivement, vraisemblablement les sommes devraient être compensées sur le bénéfice de 2011 vu les différentes suppressions. Elle rappelle que l'amendement de l'UDC est accepté par 11 oui, 4 non et 15 abstentions, et passe aux amendements PDC-Radicaux-Libéraux.

Le premier amendement de la ligne n° 30.000.301.10 Culture traitement de base CHF 1 617 290.- –CHF 97'659.-, nouveau total CHF 1 519 631.-. La présidente note qu'il s'agit du poste de bibliothécaire et demande qui souhaite le présenter.

Mme Fries-Walzer remercie la présidente et explique que son groupe propose une baisse de poste afin de ne garder que l'équivalent de deux postes à 50 % suite à la proposition d'augmenter de 2,8 postes. Elle précise que la bibliothèque possède actuellement 7,5 postes. Son groupe est interpellé par l'augmentation de poste animée en grande partie par une volonté d'une plus grande ouverture de la bibliothèque, car lors du budget 2010, il a été voté une augmentation d'un poste à 80 %, d'un autre poste à 70 % et une augmentation d'un autre poste à 35 %, soit l'équivalent de 185 %. Pourquoi ? Elle cite le PV du Conseil municipal qui s'est intéressé au budget : « Mme de Haller explique qu'en 2010, les heures d'ouverture des bibliothèques de Carouge, site des Promenades et des Grands Hutins connaîtront une augmentation de 50 % ». Mme Fries-Walzer se dit fort stupéfaite et demande aux commissaires s'ils ont vu une augmentation des horaires de bibliothèque du site des promenades cette année. Elle répond qu'il n'y en a pas eu, et demande donc à quoi ont servi tous ces postes. Son groupe propose de garder les deux postes à 50 % nécessaires à la nouvelle couverture horaire du matin suivant les explications reçues par le directeur de la bibliothèque. Il a été dit que des demandes ont été faites pour une plus grande ouverture de la bibliothèque mais il n'y a pas eu de chiffres à l'appui. Elle estime au nom de son groupe que notamment pour les retraités, une ouverture le matin semble adéquate.

M. Papparou s'étonne que les PDC montent au créneau sur ce poste-là. Le directeur et ses adjoints en commission de la bibliothèque et à cette occasion les PDC n'ont absolument rien dit de négatif ou de positif, à l'image de chiens hochant la tête silencieusement à l'arrière des voitures (rires) or tout à coup, ils demandent à amputer la bibliothèque. À son avis, la présentation du directeur avait été claire et avait acquis l'adhésion de tout le monde. Il retire ses propos concernant l'image des chiens, trop forts, et présente ses excuses. Sur le fond, il ne comprend néanmoins pas cette attaque des PDC.

M. Prod'hom souligne que lors de la présentation par le responsable de la bibliothèque, il avait été clair sur le fait que les postes avaient une utilité, car il y a un retard à combler au niveau des ouvertures et tout un travail est fait sur la petite enfance. Il note par exemple que son fils a été avec sa classe à la bibliothèque de Carouge pour des lectures. Il pense que l'explication avait été admise par tous ceux de la commission et accueillie avec beaucoup de satisfaction. Il s'étonne donc de cet amendement qui vient de son parti, et il ne le votera pas.

M. Barthassat est surpris par les propos de M. Papparou qui normalement est une personne très intelligente et agréable mais semble un peu énervée depuis quelques temps. Il note que l'amendement vient d'un constat factuel : des personnes sont engagées en 2010 pour une augmentation du temps, or il n'y a pas d'augmentation. Les personnes qui ont été engagées peuvent faire cette augmentation en 2011, il semble dès lors inutile de les réengager. Il pense qu'il faut procéder par étapes, voir ce qui se passe en 2011, s'il y a une vraie demande et que le personnel a la tête sous l'eau, d'autres personnes pourront éventuellement être engagées. Il réitère que l'augmentation des heures d'ouverture ne s'est pas avérée.

M. Baertschi souligne qu'il a été question du problème des jeunes et des personnes âgées, mais il pense aussi aux personnes au chômage résidant dans la commune. Il a cru comprendre que le Conseil administratif et M. Rudaz souhaitaient ouvrir la bibliothèque à tous ces gens en allant à leur rencontre. Il a assisté aujourd'hui, dans le cadre de la présentation sur la journée du logement, à un exposé d'un représentant du Département de l'instruction publique, et note que ce problème devient très important aujourd'hui. Il faut s'occuper socialement de ces personnes au chômage qui se retrouvent parfois livrées à elles-mêmes et démunies. En ce sens, il soutiendra la demande de crédit en espérant pouvoir ainsi répondre à une demande sociale. Il est d'accord avec les PDC sur la nécessité de faire des bilans sur les heures d'ouverture.

M. Walder souhaite apporter un rectificatif à ce que vient de dire M. Baertschi : les jeunes et les personnes âgées ne sont pas forcément des problèmes. En outre, en dehors de la commission de bibliothèque, il rappelle que la commission des finances s'est réunie à deux reprises et a convoqué tous les chefs de service qui ont eu la gentillesse de venir répondre aux questions. Il s'en souvient bien puisqu'il a rédigé le procès-verbal. Il n'a pas entendu des membres du PDC demander à ce moment-là des clarifications sur cette question. Bien que légitime, il trouve dommage qu'elle arrive maintenant, car cela revient à dire aux chefs de service que qu'ils viennent ou non, on ne leur pose pas les bonnes questions et on ne les garde que pour faire un effet de manche au sein du Conseil municipal. Il trouve cela fort dommage et tenait à le dire.

M. Richard note sur le plan des chiffres qu'il est difficile d'argumenter sur un poste : parfois, on argumente sur des tâches, puis surviennent des tâches beaucoup plus urgentes à laquelle on consacre des efforts. Il voit cela au DIP, où les éducateurs font parfois des tâches qui ne sont pas clairement les leurs mais fort utiles. Il pense qu'il ne faut pas oublier que l'illettrisme est un véritable fléau qui sévit aussi à Genève. Toute une partie de la population se détourne peu à peu de la lecture et perd ses capacités de lire, de se nourrir et de réfléchir au travers de la lecture. L'école ne fait pas tout, et M. Richard pense que la bibliothèque est un lieu où l'on peut lire sans être questionné ou évalué, c'est sans doute un des rares lieux où les gens qui ont commencé à perdre pied avec la lecture peuvent en retrouver le goût. La lecture est à son avis indispensable dans la société actuelle pour jouer le rôle de citoyen, trouver un emploi ou participer aux activités. Il estime que ce n'est pas là où il faut économiser. Les gens qui perdent leur capacité de lecture rencontrent beaucoup de difficultés pour obtenir de nouveaux postes ou se requalifier. Il ajoute que la bibliothèque ne sert pas uniquement au prêt des livres : elle fournit aussi des animations de qualité autour du livre pour raccrocher les gens à la lecture. Un effort extraordinaire a été fait à la bibliothèque pour qu'elle devienne vraiment un lieu littéraire, un lieu d'accès à la lecture. Pour lui, les bibliothécaires ne sont pas juste des gens qui ouvrent une porte ou la referment après avoir loué un livre. Il pense qu'il faut en prendre conscience.

M. Barthassat croit que l'on se trompe de débat. Le groupe PDC n'est pas contre la bibliothèque, d'ailleurs à l'époque c'était son idée. En outre, ces postes ont déjà été acquis l'année passée pour une augmentation de temps qui n'est pas apparue. Il propose donc, plutôt que de supprimer tous les postes cette année, de procéder par étapes pour qu'il y ait une véritable augmentation de temps, et de continuer si les résultats sont bons.

Pour répondre à M. Walder et M. Papparou, Mme Fries-Walzer note qu'effectivement en commission elle n'a rien dit car on lui a présenté un projet qui lui a paru possible, mais sur lequel il fallait se pencher. Ensuite, en commission des finances elle n'a pas posé non plus de questions, car c'est en creusant davantage qu'elle a noté que des postes avaient été demandés pour une plus grande ouverture qui n'a pas eu lieu. C'est pour cette raison que son groupe a estimé que les postes de l'année passée peuvent couvrir les demandes souhaitées par la direction de la bibliothèque.

M. Maulini note que si le Conseil part d'une chose pour en parler d'une autre, la soirée va durer. Le hasard a fait qu'il a lu aujourd'hui un texte pour une émission appelée « Santé ». Il s'est dit qu'il garderait une phrase en réserve pour le PDC. Avant de la lire, il souligne qu'il est évident que le PDC n'est pas contre la bibliothèque : il est contre Mme de Haller, et M. Maulini pense que le PDC doit le dire ou trouver d'autres subterfuges. Cela ne sert selon lui à rien de tourner autour du pot. Il souligne qu'il y a en Suisse 800 000 illettrés en Suisse. Ce n'est pas avec 0,8 places que ce problème sera résolu. Il explique que Saint Thomas d'Aquin disait déjà au Moyen-Âge que la culture et le jeu sont nécessaires à l'espèce humaine. L'importance des jeux et des plaisanteries est connue depuis longtemps, c'est un aspect important qui favorise les mouvements, la coordination, l'entraînement cérébral des deux moitiés du cerveau, gauche et droit. Il demande dès lors aux commissaires s'ils souhaiteraient se priver de tout cela.

M. Barthassat remercie M. Maulini pour ce texte, mais explique que le PDC n'est pas contre Mme de Haller, mais contre son bilan, ce qui n'est pas la même chose. Il note que le PDC la trouve très intelligente et très agréable, mais reste sceptique sur son bilan.

Mme Stebler rejoint certaines choses intéressantes qui ont été dites, et ajoute que la bibliothèque est surtout un formidable espace public gratuit. C'est l'un des seuls endroits où l'on peut lire en famille gratuitement. Elle pense donc que cela doit être maintenu. Si les postes se développent, c'est une très bonne chose, et il faut selon elle préserver cet espace public gratuit qui incite à la lecture, à la culture et à la rencontre.

M. Buchs remarque qu'à nouveau, l'on arrive à un débat où du côté droit du cerveau, tout le monde a raison, est bon et est gentil, et que le côté gauche de la table n'est peuplé que d'affreux jojos ne pensant qu'à l'argent et n'ayant aucune culture. Il trouve cela ridicule. Son groupe étudie un budget et voit que des postes ont été votés l'année dernière pour augmenter le nombre d'ouvertures, or il n'y en a pas eu et ce sans explications. Il remarque que les bibliothèques de Carouge sont ouvertes en moyenne 21h par semaine, or la plupart des autres communes ont plus d'heures d'ouverture avec moins de personnel. Il ne voit pas le rapport avec l'illettrisme, car ce n'est pas la bibliothèque qui va changer le problème. Pour lui, l'objectif de la discussion sur le budget est de voir ce qui doit être gardé et ce qui doit être enlevé.

Mme Budry fait remarquer que le Biblioquartier s'est ouvert dans la maison de quartier des Grands Hutins, cela compense l'augmentation à son sens.

M. Papparou signale que le budget ne traduit pas l'explosion des prêts depuis quelques années. Il interroge les commissaires : comment gérer cette explosion sans le *back office* ? M. Papparou rappelle que pour qu'un livre soit prêté, il ne suffit pas d'ouvrir la bibliothèque. Il y a aussi les questions d'achats, de lectures, de stockage. Il ne croit pas à la tendance actuelle

de faire plus avec moins. À son sens, si on analyse les besoins d'une bibliothèque, cette explosion des prêts demande davantage de personnel.

Mme Fries-Walzer indique que la Bibliothèque de Meyrin a une ouverture de 42 heures. Fin 2009, ils avaient 5,8 postes à temps plein et 5 auxiliaires. La proposition pour 35 heures d'ouverture par semaine fera l'équivalent de 10,3 postes. Elle pense que la manière de travailler peut donc être différente. Elle réitère qu'il y eu des augmentations l'an passé pour une plus grande ouverture qui n'a ensuite pas eu lieu. Son groupe n'est pas contre une plus grande ouverture.

Mme Donnet a l'impression que l'on fait là des calculs d'épiciers. Elle remarque que la bibliothèque de Meyrin ouvre 42 heures, mais le service fourni n'est peut-être pas le même. À Carouge, il y a beaucoup d'animations, comme le projet Né pour lire, et c'est à son sens ce qui fait la qualité d'une bibliothèque. Elle ajoute qu'il y aussi des cd, des informations, l'aide apportée par les bibliothécaires, et trouve donc la proposition de l'UDC trop réductrice. Elle pense qu'il vaut la peine de développer ce qui se passe à Carouge.

M. Schmutz demande à Mme Fries-Walzer de répéter les chiffres donnés.

Mme Fries-Walzer répète les chiffres de 5,8 postes fixes et 5 auxiliaires pour Meyrin. La proposition pour Carouge est de 10,3.

M. Schmutz la remercie et se félicite qu'à Carouge, on ait su pérenniser les bibliothécaires et que l'on se passe d'emplois auxiliaires, temporaires, voire fragiles. Il y a certes moins de postes qu'à Meyrin, mais ce sont des postes fixes.

La présidente estime que le sujet des horaires de bibliothèques a largement été discuté, elle propose de passer au vote. Elle imagine qu'il va de soi que si l'amendement de suppression de poste passe, le gain réalisé sera rajouté au bénéfice. On le lui confirme.

La suppression d'un bibliothécaire, soit l'amendement qui vise à enlever CHF 97'659.- de la ligne n° 30.000.301.10 est refusée par 13 oui, 17 contre et 0 abstentions.

L'argument suivant de l'entente est à la ligne 58.000.301.10 Social et traitement de base, et concerne le travailleur social. Il est souhaité d'enlever à cette ligne CHF 61'000.

Mme Fries-Walzer souhaite présenter l'amendement qui vise à supprimer ce poste de travailleur social à 80 %, découpé à 50% pour un service des aînés et 30% pour la gestion des contrats de quartiers. Elle souligne que lors des différentes commissions, différentes manières de prendre en charge la problématique des aînés ont été présentées, certaines intéressantes et d'autres moins. La commission sociale du 25 mai 2010 a donné le mandat au Conseil administratif de revenir vers le Conseil municipal avec des propositions concrètes pour mettre en place une vraie politique des aînés, or Mme Fries-Walzer remarque que ce n'a pas été le cas. Pourtant, lors de la présentation du budget, un poste est créé. Elle demande pourquoi, et quel est le cahier des charges de cette personne. Son groupe souhaite d'abord des propositions concrètes, une ligne politique en faveur des aînés avant de voter un poste, d'où leur proposition de supprimer la partie à 50%. Pour la parole à 30%, elle laisse la parole à son collègue.

M. Buchs indique que le PDC est absolument contre les contrats de quartiers. En effet, le PDC estime que le système démocratique est absolument suffisant, les contrats de quartier s'avèrent dès lors inutiles. Dans une commune, on peut faire des propositions, se présenter aux élections ou créer des associations de quartier qui fonctionnent très bien sans contrat de quartier. En son sens, les contrats de quartier ne sont pas démocratiques, parce qu'il y a des arguments pour faire des choses qui sont en dehors d'un contrôle démocratique, or tout existe en Suisse pour travailler de façon sereine avec ce qui est inscrit dans la Constitution. Il n'y a selon lui nul besoin de rajouter des contrats de quartiers. M. Buchs comprend que ce

type de contrats soit nécessaire dans les très grandes villes, comme au Brésil où les favelas n'existent pas du point de vue légal. Ce n'est cependant pas compréhensible pour Carouge, raison pour laquelle le groupe PDC est contre ces contrats.

M. Walder est gêné par ce double amendement du PDC ou de l'Entente. Il trouve qu'il est plus que temps que la ville de Carouge dispose d'une personne qui réfléchisse sur ce que la ville peut et doit faire pour ses aînés. M. Walder s'occupe de la Fondation carougeoise pour le logement des personnes âgées, et pour lui, outre le club des aînés, qui fait un excellent travail, personne ne s'occupe réellement de ces questions. Il estime que la Ville de Carouge devrait faire un travail complémentaire avec eux. En ce qui concerne les contrats de quartier, la ville de Vernier a explicité lors d'une présentation le contrat de quartier aux Avanchets et au Lignon. Il fait remarquer à M. Buchs que cela vient se rajouter à un système démocratique. Il y a certes un système démocratique, mais il rappelle qu'il y a 40 % des personnes qui vont voter, parfois 50 %. Toute une autre partie de la population n'a pas le droit de vote, et toute une autre partie a ce droit mais ne l'exerce pas. Selon M. Walder, il est du ressort des autorités de réfléchir à un moyen pour réinsérer dans la société, dans le débat public et dans le débat ouvert, ces personnes qui ne vont pas voter. Le contrat de quartier est une façon d'aller au devant des personnes. Dans le quartier des Avanchets, il y a des rampes le long des petits chemins pour que les personnes âgées se tiennent. Ces rampes ont été mises en place extrêmement rapidement grâce aux contrats de quartier. Il donne aussi l'exemple de la distribution de nourriture aux personnes âgées par les jeunes dans ce même quartier. Grâce aux moyens engagés pour ces contrats de quartier, le Conseil administratif peut réagir très vite. Il ne sait pas si M. Buchs était dans la commission sociale quand cela a été présenté, mais l'incite vivement à se pencher sur la question. Le contrat de quartier qui fait des émules dans tout Genève devrait être institué à Carouge et en priorité dans des quartiers tels que la Tambourine, où il faut renforcer les liens avec les habitants et faire que leurs *desirata* soient pris en charge et écoutés rapidement au sein de la commune.

Mme Molinari souscrit entièrement à ce que vient de dire M. Walder. À ses yeux, il s'agit d'augmenter la participation et le débat démocratique en ayant une autre forme d'écoute que l'écoute traditionnelle par le vote. Elle indique que bien sûr, nous sommes là pour représenter la population, mais n'est pas certaine que les élus sont capables de la représenter à 100%, et pense qu'il est indispensable de développer de nouveaux outils. Effectivement, certains systèmes fonctionnent mieux que d'autres, celui qu'à cité M. Walder donne de très bons résultats. À Lausanne, on a développé plusieurs contrats de quartier et les résultats sont excellents. Pour elle, ce 30% permettrait d'avoir une personne pouvant prendre cela en charge, ce qu'elle trouve essentiel. Pour ce qui est des aînés, elle souscrit entièrement aux propos de M. Walder.

Mme Donnet s'aligne sur ce qui a été dit précédemment. Elle rappelle à M. Buchs, qui citait les pétitions, que celles-ci se font quand il y a des problèmes et que la commune doit jouer le rôle des pompiers. Le contrat de quartier permet d'éviter tout cela, de construire, et d'établir des liens entre les générations. Elle ne comprend pas pourquoi M. Buchs met en cause les contrats de quartier. Quand on reçoit des pétitionnaires, ce sont des gens qui semblent frustrés et malheureux, alors que les contrats de quartier sont exactement l'inverse. Quant à sa position sur les aînés, elle est surprise, car le poste vise à créer du lien social pour des gens isolés. Elle ne voit pas du tout ce que le PDC vise en voulant supprimer un poste de travailleur social. Cela dit, elle pense qu'elle ne devrait peut-être pas s'étonner, puisque ce même groupe a proposé des vidéosurveillances partout pour surveiller les gens, et propose de moins les aider en supprimant les postes de travailleurs sociaux. Elle est très étonnée.

M. Chiorino note qu'en commission, il avait été décidé qu'il s'engagerait à travailler avec le club des aînés et améliorer la relation de celui-ci avec la ville de Carouge. Cela fait six ou sept mois qu'il a assumé cette fonction, et a fait énormément de travail. Il ne comprend pas tellement pourquoi vouloir engager un entraîneur ou *coach* pour s'occuper du club des aînés. Il croyait se souvenir que le sujet reviendrait en commission pour en rediscuter. Il craint

qu'en prenant quelqu'un, il se passe la même chose qu'à Meyrin, soit qu'il y ait une scission du club en deux.

M. Morex ne va pas s'attarder sur les contrats de quartiers, puisque son opinion à ce sujet est bien connue : il les trouve totalement inutiles, mais note que ces collègues de l'alternative ne se sentent peut-être pas assez investis dans leur rôle de conseillers municipaux et ont besoin d'un étage supplémentaire. En ce qui concerne les aînés, il abonde dans le sens du préopinant : La commune de Meyrin s'est amusée à nommer des responsables pour le club des aînés et cela n'a pas marché du tout. À Carouge, le club se porte très bien. Il juge inutile d'étatiser par un nouveau poste ce club très bien géré par des bénévoles. C'est pourquoi il invite les commissaires à accepter cet amendement.

Mme Stebler remarque au sujet des contrats de quartier que la commune arrive souvent après, notamment rue Jacques Dalphin. Les contrats de quartier font descendre cette démocratie participative dans les quartiers, car les habitants sont des experts de leur lieu de vie. Par des listes et des réunions, on leur demande ce qui pourrait être amélioré à court terme. On ne leur demande pas de se prononcer sur un PLQ. Lorsqu'ils font des pétitions, c'est parce qu'ils sont mécontents d'un projet réalisé. Les contrats de quartier permettent de consulter les habitants en une démocratie participative et moderne, de combler les manques et écouter ce qu'ont les gens à dire. Des petites choses peuvent rapidement être réglées. Elle est donc en faveur de ces contrats, pour lesquels il faut un poste.

Mme Kissling pense que les commissaires ne se comprennent pas autour de la table. Son groupe n'est pas contre le contact avec les quartiers, elle trouve cela important et qualifie la vie des associations de quartier d'extraordinaire. Son groupe est gêné par la rigidité des contrats de quartier. Si deux villes ont mis en place ce système, cela ne veut pas forcément dire que c'est la panacée. Elle note qu'il y a des associations de quartier qui sont très actives et qu'il faut soutenir, mais pas forcément au moyen du contrat de quartier. Elles peuvent être aidées d'une manière moins rigide pour laisser la porte ouverte à plus de choses.

Mme Wermeille est extrêmement étonnée par cet amendement du PDC surtout en ce qui concerne le 50% du poste de coordinateur pour les aînés. Elle aimerait leur rappeler que dans un de ses blogs quotidiens de fin de printemps, le PDC évoquait la motion pour les seniors et faisait remarquer qu'aucune suite n'avait été donnée à ce jour. Le PDC promettait de venir à la rentrée avec des propositions contraires. Il n'y a rien eu à ce jour. Elle leur demande si c'est en supprimant ce poste de coordinateur à 50% qu'ils vont faire avancer la cause des aînés et appelle à un peu de cohérence.

M. Barthassat dit que les membres de son groupe croient aux associations, au bénévolat, mais non pas à l'étatisation. On a déjà étatisé la petite enfance. On a commencé avec les personnes âgées. Bientôt, l'année prochaine peut-être, on va engager quelqu'un qui va aider les partis politiques à prendre les bonnes décisions. L'étatisation de l'Etat... L'Alternative le fait frémir de peur. Deuxièmement, ce n'est pas une personne à 50% pour les personnes âgées qui donnera la solution. Pour le PDC et pour l'Entente, le bénévolat et les associations sont une meilleure solution que d'étatiser tout ce qui bouge.

Mme Budry trouverait vraiment étonnant qu'alors que la population vieillit et qu'il est prévu que le nombre des aînés augmente durant ces prochaines années de façon impressionnante la commune de Carouge ne s'en occupe pas, ne crée pas un poste un peu social. Elle pense que le Club des aînés fait très bon travail mais dans le cadre des loisirs, car c'est un club de loisirs qui ne répond pas à des besoins sociaux de la population. Elle trouve tout à fait normal que la commune se préoccupe de la population vieillissante.

M. Richard dit que les membres de son groupe croient quant à eux à la participation concernant les contrats de quartier. Ils pensent que cette démocratie est une démocratie imparfaite parce qu'elle est une démocratie de délégation et qu'elle n'est pas suffisante. Elle n'est pas imparfaite parce qu'elle est mauvaise mais parce qu'elle n'est pas toute la

démocratie. Elle est une large part de la démocratie mais pas toute. Il faut justement inventer cet échelon de la participation. Il faut le renforcer. Cela ne va pas contre la démocratie institutionnelle telle que nous la connaissons. Cela la renforce. Cela permet sans doute d'encourager plein de gens à devenir actifs. Sur l'autre poste, il croit qu'il ne faut surtout pas imaginer que le travailleur social qui sera chargé à 50% de coordonner, de faire avancer les projets divers portés par les uns et les autres y compris par les associations puisse prendre la place de autres. Il ne va pas aller travailler à la place du responsable du Club des aînés etc. Il est là pour faire avancer les choses, qui par ailleurs ne sont pas travaillées parce qu'aucune association ne peut penser à tout et gérer tout. Ce ne sera d'ailleurs pas le cas non plus du travailleur social. Mais c'est vrai qu'il y a plein d'associations qui ne pensent pas ensemble à ce que l'on peut faire pour les aînés. Donc ce qui est important n'est pas d'aller faire les choses à leur place, de les cadrer, de les étatiser, etc. Ce qui est important est que quelqu'un puisse coordonner un certain nombre de tâches et de réflexions, qui ne sont pas menées parce que personne ne peut tout mener et qui doivent être menées parce que nous l'avons souhaité dans les commissions. Il faut donner cette impulsion, renvoyer les dossiers, retravailler. Mais bien évidemment, cette personne ne va pas se substituer aux autres. Ce n'est pas une fronde anti Club des aînés, mais aucun club, fût-il dirigé par la personne la plus recommandable de Carouge, ne peut tout assumer et penser à tout. Cette personne est humaine comme tout le monde et a ses limites. Il est donc nécessaire que la commune mette en œuvre un travailleur social, qui n'ira pas forcément travailler au club social. Il sera présent de temps en temps. Il coordonnera et surtout propagera la question des aînés là où elle n'est pas encore travaillée car c'est cela qui est important. Il s'agit également de faire travailler la question des aînés et du travail trans-générationnel dans les écoles, les lieux culturels, etc. Il ne s'agit pas de le confiner au Club des aînés. Toutes les associations carougeoises doivent traiter d'une façon ou d'une autre ce problème des aînés et cela ne se fait pas tout seul. Il trouve donc que ce poste est absolument indispensable.

M. Buchs croit que tous sont d'accord sur le sujet. Il a l'impression que l'on pense régler tous les problèmes de la société en engageant des gens. Or on ne règle rien du tout. C'est le travail des politiciens de régler les problèmes de la société. C'est le travail des gens autour de cette table. Il ne comprend pas l'optique selon laquelle un travailleur social pourrait régler le problème des personnes âgées. C'est aux personnes autour de cette table de faire des propositions, d'aller voir les gens, d'aller dans la rue, d'aller voir les associations de quartier et les problèmes qui se passent dans les quartiers. C'est le travail des politiciens. On l'a bien vu lors de la discussion en commission de l'urbanisme sur les constructions des Familias : ceux qui ont été au spectacle de Zanco et qui ont discuté avec les gens sont revenus en disant « on a vu des gens, on a discuté et voilà les problèmes ». La discussion était bonne est juste parce qu'ils sont venus avec des problèmes et questions précises. Ils étaient là, dans la rue, ils ont discuté avec les gens. Il souligne que son parti n'est pas contre un travailleur social ou contre tout ce qui est social. C'est n'importe quoi. On n'est pas contre le social. On ne peut pas régler les problèmes de la société en engageant des gens. La réaction de la gauche est d'avoir bonne conscience en engageant des gens et d'oublier les problèmes.

M. Berger a une observation par rapport à ce qui a été dit. C'est comme si on pouvait comprendre que la démocratie n'existait pas, que les moyens étaient largement insuffisants pour la maintenir et que l'on pouvait toujours faire mieux. Bien sûr. Mais la question qui se pose est que l'on parle de contrats de quartier. On a cité des exemples, aussi sur Lausanne. Si l'on prend la proportion des villes qui ont mis en place les contrats de quartier, mis à part une commune genevoise, ce sont des villes qui sont supérieures à Genève en termes de population. Donc il y a un rapport de proximité qui n'existe pas ailleurs. Par rapport à cela, il y a une réflexion à avoir. Après il y a l'effet de mode. Si cela marche à Lausanne c'est que cela répond probablement aux besoins, notamment au nombre d'habitants, mais ce n'est pas forcément évident que cela répondra aux besoins à Carouge. Les exemples ne sont pas toujours pertinents, dans la mesure où l'on fait ensuite le calcul et l'on demande jusqu'où on va par rapport aux moyens mis à disposition. On peut considérer qu'à Carouge les besoins sont quand même considérablement bien couverts. En termes de sécurité, on a mis des moyens. Donc c'est un autre débat. Mais cela fait partie d'un élément sur lequel il faut se

positionne. Un autre élément est celui des travailleurs sociaux. Il y en a à Carouge et ils travaillent. Cela fait aussi partie des moyens mis à disposition. Une question pertinente est celle des limites. Il faut être attentif aux effets de mode et étudier l'impact. Il trouve aujourd'hui prématuré d'entrer en matière les contrats de quartier quand on sait que pour l'instant ce ne serait pas forcément adapté à Carouge et que l'on n'a pas encore le recul nécessaire par rapport à d'autres villes qui tentent le coup et qui sont encore loin d'en être à l'état de l'analyse. Il pense que pour l'instant il est peut-être prématuré d'entrer dans ce type de discussion.

M. Gevisier indique que le groupe UDC soutiendra cet amendement. Il voudrait simplement dire qu'ils ont eu l'avis d'un aîné et qu'il ne voit pas pourquoi il faudrait ajouter ce poste à 50%. Il ajoute que l'Alternative a le verbe haut mais la main molle.

M. Voignier craint la rigidité du contrat de quartier. Il précise que des associations de quartier sont très actives. Pour la Tambourine, le Conseil administratif et le Conseil municipal sont intervenus pour améliorer l'éclairage dans les plus brefs délais. Il n'y a pas eu besoin de contrat de quartier. Cela a été fait dans des délais très corrects. Donc le contrat de quartier n'est pas obligatoire, en tout cas pour des actions rapides. Concernant le Club des aînés, le gros souci de ce poste est que l'on n'a pas exactement d'explication de ce que la personne va faire, même si l'on dit que c'est un lien. Il a été présenté en commission sociale que certaines communes avaient créé deux référents pour les aînés et que cela avait créé une problématique car les aînés ne savaient pas trop ce qui se passait avec la commune et le Club des aînés. Il pense que ce poste est à retravailler et estime qu'il ne faut pas venir simplement en disant « on crée un poste pour être avec les aînés » alors qu'aujourd'hui le club est en pleine évolution. Il faut le laisser évoluer avec le travail qu'il fait avec le service social. Il rappelle, que pour tout ce qui est de l'organisation, de remplir des papiers etc., les aînés sont dirigés vers le CAD et la Fédération genevoise des aînés. Le Club des aînés les dirige aussi vers d'autres endroits. Il ne s'agit donc pas uniquement du service social et d'une personne qui serait référente.

M. Morex dit qu'il peut compter sur les doigts d'une main les personnes qui fréquentent le Club des aînés autour de cette table. Ils ne sont pas forcément de gauche (mis à part la personne en face de lui). Les personnes autour de cette table ne savent pas du tout ce qui se passe au Club des aînés. Il estime qu'il n'y a pas besoin d'avoir ce poste pour compléter le travail qui est fait. Puis, concernant les explications de M. Richard, il relève que ce dernier n'a pas pu définir à quoi servait le poste et que c'est le meilleur argument pour le refuser.

M. Vout est un peu ennuyé parce que la personne gauche qui est au Club des aînés, c'est lui. [Rires.] Il trouve que le club fonctionne bien étant donné qu'il compte plus de 200 membres. Il ne voit pourquoi il faudrait mettre une personne de plus qui les commanderait. Il n'y a qu'à voir comme cela se passe au CAD. S'il ne peut pas voter contre, il s'abstiendra pour la simple et bonne raison qu'il trouve que le club fait bien son travail et qu'il ne voit pas pourquoi il faudrait mettre une personne de plus pour dire ce que l'on doit faire.

La Présidente propose de passer au vote.

L'amendement visant à supprimer 61'000.- dans le traitement de base du social concernant un poste à 50% et un autre à 30% récolte les voix suivantes : 14 voix pour, 14 voix contre et 2 abstentions.

La Présidente constate qu'il y a une égalité entre les oui et les non. Elle tranche comme la majorité de l'Alternative car elle estime que les explications données en commission et ce soir justifient pleinement ce poste. Elle vote donc contre la suppression de ce poste.

La Présidente tranche contre l'amendement.

Elle propose de passer à l'amendement suivant : Contrats de quartier. Il s'agit d'un changement de libellé. Elle demande qui présente cet amendement.

M. Buchs annonce que l'amendement est supprimé vu la discussion et le vote qui viennent d'avoir lieu. La proposition visait à remplacer la ligne « premier contrat de quartier carougeois » par « subventions exceptionnelles pour les projets des associations de quartier » afin d'éviter de parler de contrat de quartier.

La Présidente propose de passer à l'amendement suivant : Administration – traitement de base : - 39'100.-. Cela concerne les augmentations de taux d'activités aux ressources humaines. Elle demande qui présente l'amendement.

M. Berger rappelle que dans les explications données lors de la présentation, notamment par la cheffe de service, il était question d'abord d'une augmentation du taux de la chargée administrative de plus de 30% et de l'augmentation du taux du conseiller aux RH de plus de 20 %. Lors de la présentation, on a fait état d'un ratio par rapport au nombre d'employés qui travaillent au sein de la commune. Donc, sur la base d'un effectif total de 191.56 personnes, on arrive à un ratio de 4 postes au total avec des postes à plein temps. Ensuite, il a été expliqué que par rapport à d'autres communes et administrations, Carouge avait un ratio plus faible. A partir de ce moment, l'augmentation paraissait justifiée. Dans les explications et sur les justificatifs – renseignement pris auprès d'autres commune et départements communaux et cantonaux – on constate un peu le contraire, c'est-à-dire que Carouge a un chiffre qui est plus important. Il prend l'exemple d'une commune genevoise qui comporte 220 employés et qui compte actuellement sur la présence de quatre personnes à plein temps aux ressources humaines. Pour un poste à l'administration cantonale relative à un département, sur 600 employés 5 personnes sont occupées à plein temps aux ressources humaines. L'autre élément qui paraissait également important est celui des projets et autres arguments qui pouvaient être invoqués. Parmi les autres arguments invoqués, différents projets ont été présentés. Un projet de développement de la gestion des processus de recrutement : projet qui est déjà en cours et le service fonctionne. Un projet concernant la gestion des compétences : cela a été présenté comme un nouveau projet. Ce serait un argument à mettre dans la balance pour justifier l'augmentation du taux d'activités de ressources supplémentaires. Puis il y a un autre poste qui est un nouveau projet et qui s'appelle « l'accueil des apprentis ». Le dernier projet sur lequel il souhaite revenir est celui de la gestion des absences et de la promotion de la santé, où les résultats ont été élogieux pour la ville de Carouge. A cette occasion, on a appris que Carouge avait un taux d'absentéisme qui ne dépassait pas 5%, ce qui est plus qu'élogieux. Il tient à féliciter l'administration et sa cheffe de service d'être arrivé à ce résultat avec quatre personnes à plein temps aux ressources humaines. Par rapport à cela, certes le bilan est positif mais la question qui se pose est la suivante : est-ce que le poste est justifié par rapport aux projets qui sont présentés? En analysant les projets on se rend compte que les compétences qui sont recherchées sont en premier lieu des compétences techniques.

Pour les processus de recrutement, l'autre question à se poser est : quid de la ligne ? Le recrutement ne se fait pas uniquement par le service des ressources humaines mais on fait appel aux chefs de services ou aux autres collaborateurs pour sélectionner les candidats, faire le premier tri et ensuite se prononcer formellement. Pour la gestion des compétences, on fait appel à des compétences techniques. Si Carouge ne les a pas aujourd'hui on pourrait se demander s'il y a d'autres moyens de trouver ce type de compétences sans forcément investir de l'argent. Pour l'accueil des apprentis, il faut souligner un problème de responsabilité. Le service des ressources humaines ne va pas assumer la responsabilité d'un bon accueil ou d'un mauvais accueil d'un apprenti. Cela relève d'un service, de la ligne, des chefs de services, de l'équipe. Par rapport à cela, il ne voit pas en quoi une augmentation de poste pourrait apporter une réelle valeur ajoutée. Pour la gestion des absences et de la promotion de la santé, il faut toujours faire des efforts même si le chiffre est élogieux.

Sa conclusion serait de suggérer une solution gratuite. Il a relevé les aspects techniques et il en parle en connaissance de cause. Il suggère donc d'engager, que ce soit en entreprise privée ou en entreprise publique, des gens bardés de diplômes, inscrits au chômage, qui cherchent à faire un stage en administration publique ou en entreprise et qui peuvent faire valoir leurs compétences gratuitement, financés soit par la partie fédérale soit par la partie cantonale. Ce sont des gens qui peuvent être stagiaires pour six mois ou huit mois et qui remplissent des mandats qui sont tout à fait corrects. Le sens de sa proposition est de s'opposer à l'augmentation du taux et de donner la priorité à des primo-demandeurs, respectivement des jeunes travailleurs qui sortent des études, ont des diplômes supérieurs en matière de ressources humaines et pourraient offrir leur force de travail pour améliorer les aspects techniques proposés dans ces projets.

La Présidente constate que la parole n'est pas demandée et passe au vote.

L'amendement visant à supprimer l'augmentation du taux au service des ressources humaines est accepté par 14 voix pour, 9 voix contre et 7 abstentions.

La Présidente passe à l'amendement suivant qui concerne la suppression du poste technicien en génie civil.

M. Berger précise qu'il ne s'agit pas d'une suppression mais simplement d'un changement de statut, respectivement des aspects contractuels.

La Présidente demande à M. Berger de présenter l'amendement.

M. Berger explique qu'il a été demandé, au vu du nombre et de l'importance des projets prévus durant ces prochaines années, de renforcer notamment la dotation technique. C'est un élément qui n'est plus à démontrer. C'est donc oui pour la nécessité. On parlait de l'engagement d'un technicien de génie civil à plein temps. Le sens de l'amendement était, au lieu d'un engagement formel, de procéder à un contrat de durée déterminée (durée de la mission fixée à quatre ans), qui permettrait ensuite de faire le point de la situation à la fin du mandat pour savoir si ce poste est toujours valable pour la suite dans la mesure où les projets se poursuivent ou si il n'y a pas d'intérêt ou de nécessité de poursuivre ce type de contrat car les projets sont terminés. Il souligne qu'un mandat de quatre ans n'est pas un emploi précaire mais un contrat de durée déterminée sur du moyen voire du long terme. En termes d'administration, cela limite l'engagement.

M. Papparou demande aux responsables de ce dicastère pourquoi on leur a proposé quelqu'un qui serait engagé avec un contrat à durée déterminée. Il ne comprend pas pourquoi d'un côté l'administration évalue des besoins sur un personnel à durée déterminée.

M. Aebi répond que cela n'a rien à voir. Il a fait la proposition mentionnée. Les conseillers municipaux font ce qu'ils veulent et il y a parfois des divergences dans les partis.

M. Papparou demande à M. Aebi quel est le besoin qui l'a poussé à demander une personne à temps complet et avec un contrat à durée indéterminée.

M. Aebi répond qu'il a proposé d'engager quelqu'un avec un contrat à durée indéterminée parce que c'est une nécessité, preuve en est que les conseillers municipaux proposent quatre ans. C'est un choix qui leur appartient.

M. Papparou précise sa question en demandant s'il est convaincu de la pertinence d'engager quelqu'un à durée indéterminée.

M. Aebi répond qu'il peut se passer beaucoup de choses en quatre ans. Cette proposition d'un contrat à durée déterminée pour une période de quatre ans ne le dérange donc pas. Il estime que cela ne change presque rien.

M. Walder estime que c'est l'amendement le plus ridicule qu'il ait entendu depuis le début de sa fonction de conseiller municipal. Même avec les contrats indéterminés, s'il n'y a plus de nécessité d'un poste au sein de la commune, le Conseil administratif a tout le loisir de licencier la personne ou de la déplacer à un autre poste avec son accord. En tous les cas, des postes ne sont pas gardés simplement parce que la personne a un contrat indéterminé. Il ne voit pas comment les Libéraux peuvent savoir que dans quatre ans il n'y aura plus besoin de ce poste. M. Aebi dit qu'il y a un besoin en tout cas pour les deux ans à venir. Il propose de mettre ce contrat en durée indéterminée. De toute façon il y a des départs chaque année et au cas où ce poste n'est plus nécessaire il sera affecté à d'autres tâches.

M. Barthassat pense qu'avec un contrat à durée déterminée la personne engagée sait qu'elle reste pour quatre ans et ne subit pas le choc d'un licenciement. Socialement parlant, le choc n'est pas le même.

M. Monney est un peu surpris de cette proposition de l'Entente. Tableau a été distribué lors de la présentation du budget sur le personnel qui montre que des travaux sont prévus jusqu'en 2017. Donc quatre ans ne permettront pas de faire grand-chose et il faudra prolonger le contrat, ce qui est complètement ridicule. Il ne comprend pas la logique de cette proposition qui est aberrante étant donné qu'il y aura des travaux importants jusqu'en 2017. Il propose de faire confiance à M. Aebi et d'aller de l'avant en engageant cette personne. On a reçu un tableau de la part de M. Aebi – puisqu'il a approuvé cette demande de personnel – où l'on voit très bien qu'il y a des travaux très importants jusqu'en 2017. Donc ce dernier doit aller en logique avec cette proposition.

M. Berger estime que si le contrat de durée déterminée existe c'est qu'il a un but. Les sociétés de services recourent énormément à ce type de contrat. Ces missions limitées dans le temps sont souvent réservées aux métiers techniques et il n'y a aucun intérêt pour une administration comme la ville de Carouge à partir sur un contrat de durée indéterminée lorsqu'on connaît la mission technique, lorsqu'on a un cahier des charges et des éléments clairement définis. Ensuite, si c'est pour entériner systématiquement des emplois à durée indéterminée, il trouve effectivement que ce n'est pas un très bon signal que l'on donnerait à ce type de collaborateurs qui le savent pertinemment. La durée de contrat de ce type de collaborateur peut correspondre à la durée d'une migration dans le monde de l'informatique ou à la durée d'un chantier pour les métiers techniques. Par rapport à cela, il n'y a aucune incohérence et c'est un signal qu'il est souhaitable de donner pour éviter de partir de façon systématique sur des CDI alors que l'on connaît dans ce cas plus ou moins la durée de la mission. Cela permet également ensuite à l'administration de se désengager de façon tout à fait naturelle et correcte à la fin de l'activité.

Mme Molinari s'étonne des paroles de M. Berger parce que plusieurs fois en commission d'urbanisme des travaux ou des finances il a été expliqué à quel point ce service en particulier avait besoin d'être renforcé. Il y a déjà eu des discussions de ce type l'année passée. On va au-devant de projets énormes : Le CEVA, le PAV et d'énormes transformations dans plusieurs quartiers notamment celui de la Fontenette. Il y aura besoin d'un suivi beaucoup plus rigide de la part de la commune et pas seulement pour quatre ans. Elle ne comprend pas du tout cette logique de vouloir d'un coup, sur ce poste en particulier, modifier quelque chose qui est proposé d'ailleurs par le conseiller administratif du même parti. Par ailleurs, un règlement du personnel, qui est très clair et permet beaucoup de souplesse, a été voté par une grande majorité.

M. Baertschi a deux remarques. Premièrement, avant l'arrivée de M. Joannou, M. Gischiq technicien en génie civil, correspondait à ce type de compétences. Apparemment la commune n'a actuellement pas de compétences de ce genre, ou en nombre insuffisant. Comme l'a dit Mme Molinari, c'est évident que notamment avec le PAV et tous les travaux d'infrastructure (un excellent exposé a été fait aujourd'hui sur ce que représentent les travaux d'infrastructure à Genève)... Avec la densification et les constructions, ce n'est sur quatre ans

que l'on aura besoin de quelqu'un comme cela mais pour beaucoup plus longtemps. Deuxièmement, concernant le statut de la fonction publique, celui-ci est démolé aujourd'hui notamment par l'Etat de Genève qui engage des personnes avec des contrats à durées déterminées. Cela devient une nouvelle religion. Dans certains domaines spécialisés on finit par prendre des personnes qui ne sont pas d'ici, ce qui fait cartonner certains partis. Il a des doutes par rapport à cette politique, qui est d'une certaine tendance libérale. Il s'agit effectivement d'un choix de société. Chacun votera selon ses conceptions.

M. Morex répond à M. Baertschi en lui disant qu'il ne s'agit pas de néolibéralisme mais de bon sens. Il s'agit d'un collaborateur que l'on veut engager pour un travail bien précis. Si jamais son travail n'est pas terminé en quatre ans, son contrat sera prolongé. Il s'adresse à Mme Molinari pour lui rappeler que les Libéraux ont refusé le statut du personnel.

M. Schmutz considère que le bon sens n'est apparemment pas proche du parti Libéral. Toute une motivation du poste a été remise (généralement sur demande du Conseil administratif qui s'occupe du dicastère en question). Il a donc sous ses yeux une liste sans fin de travaux et de réalisations qui sont à entreprendre dans les prochaines années à Carouge. La liste est longue. Il croit comprendre ce qui gêne ses collègues d'en face. Là-dedans il y a deux choses : la mise en place d'une zone à macaron et la poursuite de la réalisation du réseau vert. S'il va falloir trier sur les quatre ans, on voit évidemment où le tri se fera. Donc il ne comprend pas que M. Aebi dise maintenant que ce n'est pas grave si cela passe à quatre ans. A ce moment-là, il fallait que la limitation soit indiquée tout de suite dans la demande de poste au budget.

M. Morex répond que la différence est que quand ils ne sont pas d'accord avec leur conseiller administratif ils ont le courage de revenir sur ses propositions.

M. Richard dit qu'il est évident que l'ampleur des tâches ne va pas diminuer. Il est évident que la commune ne pourra pas se passer d'un ingénieur en génie civil dans quatre ans, six ans ou huit ans. Il a beaucoup apprécié – cela l'a presque fait sourire – l'émotion de la personne qui apprend qu'elle doit être licenciée après quatre ans, alors que l'on sait qu'à partir de la troisième année (l'année avant la fin) la personne doit commencer à se préoccuper de son avenir et qu'une grande partie de son énergie n'est plus vouée au travail pour lequel elle a été engagée. Il pense que la sécurité du travail n'est pas juste un gadget pour faire plaisir à l'extrême gauche mais l'exigence d'une efficacité jusqu'au dernier moment. Cela va à l'encontre de l'efficacité. Pour eux c'est une évidence qu'un contrat à durée indéterminée – qui peut être rediscuté à tout moment car les statuts le prévoient – offre une efficacité supérieure à celle de ces contrats à durée déterminée qui sont au début très sympathiques puis de moins en moins à mesure que l'on s'approche du terme et que la personne angoisse et cherche ailleurs. Donc il trouve que créer des contrats à durée déterminée va à contre-courant.

La Présidente propose de passer au vote.

L'amendement visant à établir un contrat de travail à durée déterminée (quatre ans) pour le poste de technicien en génie civil est refusé par 15 voix contre, 14 voix pour et 1 abstention.

La Présidente passe à l'amendement suivant de l'Entente : Bourse Marescotti : passer de 12'000.- à 16'000.-.

M. Morex signale que, en ce qui concerne les subventions multiples que la commune octroie à ses sociétés et fondations, il y en a qui, par la méthode du saupoudrage, obtiennent chaque année une rallonge alors qu'ils n'ont rien demandé. Par contre la fondation Marescotti, à laquelle il appartient pour représenter le Conseil municipal, a écrit une demande au Conseil administratif pour voir sa subvention augmentée. Il ne sait pas pourquoi cela n'apparaît pas dans le budget. Il souhaite donc expliquer les raisons pour lesquelles la fondation demande une rallonge de 4'000.-, (c'est à dire de passer de 12'000.- à 16'000.-). Il

rappelle que la subvention sert à primer des lauréats qui participent chaque année à un concours. C'est une façon de verser des bourses pour qu'ils puissent s'inscrire dans des écoles à Genève ou ailleurs dans le monde pour parfaire leur formation. Il se trouve que ces écoles coûtent de plus en plus cher et que l'argent donné via cette bourse ne parvient plus à payer les écoles en question. Raison pour laquelle la fondation Marescotti demande de passer de 12'000.- à 16'000. Il avait cherché les 4'000.- supplémentaire sur d'autres subventions attribuées à Carouge, mais, ne voulant pas faire de mécontents, il suggère de les prendre sur le bénéfice.

La Présidente précise que les deux amendements suivants sont supprimés.

Mme de Haller indique qu'une demande a effectivement été reçue de la fondation Marescotti en septembre ou en octobre alors que le budget était déjà ficelé et imprimé. Elle a répondu au président de la fondation pour lui suggérer de demander à un conseiller municipal bien connu de proposer un amendement pour que cela puisse passer au budget.

M. Paparou remarque que c'est la deuxième fois que M. Morex demande une rallonge pour cette fondation. Il trouve cela très bien mais il lui suggère d'anticiper et de demander un chiffre un peu plus important tout de suite au lieu de « chipoter » par petits bouts. Il trouve cela un peu regrettable. Il serait en faveur de proposer le double.

M. Morex répond qu'il s'oppose à la proposition de M. Paparou. Il se réfère à la demande du président du comité de la fondation Marescotti. Ce dernier demande 4'000.- et aura 4'000.- si c'est accepté. Il rappelle qu'il avait demandé une rallonge pour la dernière fois il y a deux ans. Il ne voit pas de raison de donner plus que ce qui est demandé.

La Présidente demande si M. Paparou souhaite que sa proposition soit soumise au vote.

M. Paparou répond que c'était juste pour proposer à M. Morex un peu plus de générosité, mais que ce dernier n'en n'a pas envie. *[Rires.]*

La Présidente propose de passer au vote.

L'amendement visant à augmenter de 4000.- la subvention à la fondation Marescotti est accepté par 27 voix pour et 2 abstentions (29 votants).

La Présidente propose de passer à l'amendement suivant, le dernier de l'Entente, qui concerne : subvention de fonctionnement – transparence des demandes de subvention et d'augmentation de subvention (qui n'a pas d'impact financier).

M. Voignier dit qu'effectivement cet amendement n'a pas d'impact financier mais demande que soit imposée une règle à l'octroi de subventions et d'augmentations de subventions. Il est effectivement de bonne perspective de vouloir aider l'association dont on connaît le mieux les membres ou son fonctionnement. Mais cela ouvre trop facilement la porte à des demandes de subventions qui sont majorées juste par l'intervention d'un conseiller administratif ou d'un conseiller municipal lors de commissions ou directement au budget. Il est fort dommageable que des associations qui respectent scrupuleusement le mécanisme de préparation de leur budget avec un plan financier au plus juste de leurs besoins voient des associations qui ne demandent rien être au bénéfice d'une augmentation par saupoudrage ou d'autres être au bénéfice d'augmentations de leur demandes car une personne politique pense qu'elles en ont besoin, sans que cela soit chiffré ou qu'il n'y ait eu aucun courrier. L'Entente demande que toutes ces augmentations de subventions pour le budget 2011 soient versées uniquement si la demande a été faite par écrit et si elle est chiffrée.

M. Walder comprend la question, même s'il ne rejoint pas forcément l'avis de M. Voignier. Il estime que cette question n'a rien à faire dans une discussion budgétaire. Il s'agit d'une motion sur les conditions d'octroi des subventions. Il ne comprend pas d'ailleurs ce dont il

faudrait discuter et quelle décision peut être prise, vu que l'on ne touche pas aux lignes budgétaires.

M. Voignier répond qu'il s'agit simplement d'une volonté de ne pas se retrouver avec des subventions qui sont allouées sans être chiffrées auparavant (on les a bien mises, mais on ne savait pas tout). Quand quelqu'un a demandé si toutes les subventions avaient été présentées, il a été répondu qu'il y avait des associations qui ne les retireraient pas et d'autres qui les retireraient. Il souhaite simplement qu'un règle soit établie afin que les subventions touchées aient été chiffrées et pas simplement augmentées sans savoir où cela allait aller. Il ne met absolument pas en doute les subventions.

M. Paparou estime que, si tout le monde peut souscrire à ce que vient de dire M. Voignier, il ne s'agit pas d'un acte législatif mais une demande, d'une idée. Il rejoint M. Walder pour dire que cela n'a rien à faire dans un budget. Pour faire un acte législatif, il faut par une motion, qui sera prise en considération ou non.

M. Maulini trouve que ce principe est très bon. La commune a peut-être octroyé de l'argent à des gens qui n'ont rien demandé, ce qui paraît curieux. Cependant il n'est pas possible de voter sur cette question ce soir car il faut que cela soit fait par le biais d'une motion ou d'une résolution.

M. Voignier répond que sa jeunesse au sein de ce Conseil municipal explique peut-être sa demande et qu'il retire son amendement. Il reviendra au Conseil municipal avec une motion, qui aura – il l'espère – un bon accueil.

La Présidente propose de passer au dernier amendement, qui provient d'Alternative et vise l'entretien par des tiers. Elle demande qui présente l'amendement.

M. Schmutz indique que, contrairement à ce qui a été annoncé tout à l'heure, le montant proposé à la diminution est de 500'000.- et non pas de 1'000'000.- pour porter cette rubrique à 1'459'900.-, ce qui est déjà bien assez conséquent. Nous sommes intervenus à plusieurs reprises au sein de ce Conseil municipal au sujet de l'externalisation des prestations de la commune de Carouge pour demander que le Conseil administratif fournisse la liste des mandats (c'était une motion). Nous avons également demandé que le Conseil administratif explique sa politique en la matière et fournisse la liste des tâches concernées. Le problème de l'externalisation est assez simple. Il cite un exemple personnel. Dans le cadre de son activité professionnelle, il croise tous les jours un collègue qui s'occupe de l'entretien du bâtiment où il travaille. Il l'a vu l'autre jour avec l'air un peu dépité et il lui a demandé ce qui se passait. En fait ce monsieur occupe une fonction de nettoyeur employé au sein de l'administration publique mais par une entreprise privée. Il est donc externalisé. Précédemment et pendant des années, c'était des employés de la fonction publique qui faisaient ces tâches-là. Ce monsieur lui a simplement dit « je suis crevé ». M. Schmutz lui a alors demandé s'il n'avait pas de vacances. Le monsieur lui répond qu'il a pu prendre une semaine pendant l'été et qu'il ne pourra prendre qu'une semaine à Noël parce que son salaire comprend l'indemnité vacances et lorsqu'il prend une semaine de vacances cela lui coûte 900.-. Voilà les conditions qui sont offertes. Effectivement l'Etat ou la collectivité fait des économies, mais quelles économies? Des pseudo-économies.

A l'heure actuelle un Suisse sur 10 vit en-dessous du seuil de pauvreté. On a là une usine à fabriquer des *working poors*, à savoir des personnes qui travaillent et cumulent parfois deux salaires sans arriver à nouer les deux bouts. Dans le même temps, le paradoxe de la situation est que l'Etat s'apprête à mettre en place des prestations complémentaires famille justement pour pallier au manque de revenu de personnes qui travaillent à plein temps. C'est vraiment le paradoxe de cette économie libérale. Du côté privé il ne faut pas trop payer les gens et l'on veut moins d'Etat par-ci, moins d'Etat par-là. Par contre, cela ne dérangera plus du tout au moment où l'Etat interviendra et déliera les cordons de la bourse pour compléter les salaires indécentes que le privé verse. Aujourd'hui, à Carouge, ce sont quasiment 5 millions (ce

qui est une carte blanche au Conseil administratif) qui permettent de rentrer dans ce genre de démarches et de fournir ce genre de prestations au rabais. C'est absolument inacceptable et indigne d'une commune telle que Carouge. Raison pour laquelle cette ligne avait déjà été diminuée l'année passée. Il estime que l'on pourrait encore diminuer plus fortement. Il redemande ce soir au Conseil administratif de bien vouloir dire à quoi sert cette ligne et quelle est sa politique en la matière. Nous proposons de diminuer cette ligne de 500'000.-, ce qui viendra modifier le compte final de la commune.

M. Morex répond qu'il ne peut pas laisser M. Schmutz dire n'importe quoi. Les exemples donnés existent certainement, mais ce n'est pas le cas de la commune de Carouge. Tout ce qui est externalisé dans la commune l'est parce que les employés à disposition ne peuvent pas remplir ces tâches. C'est la seule et unique raison pour laquelle le Conseil administratif s'adresse aux entreprises de la commune. Et puis, si de temps en temps on redistribue la manne que les entreprises donnent pour remplir les caisses de la commune en donnant du travail, cela ne le dérange pas du tout.

M. Barthassat estime qu'il est bien joli de vouloir payer des salaires astronomiques, mais demain, avec un balayeur qui gagne CHF 10'000.- par mois, le café de M. Schmutz ne sera plus à trois francs mais à sept francs. C'est la loi économique. Il aime beaucoup les choses externalisées, il adore Carouge rouler et aime beaucoup Partage.

M. Schmutz estime que l'on continue dans le paradoxe car à chaque budget une liste de postes arrive et il y a de nombreux amendements de suppression. Si la commune n'a pas les moyens d'assumer ses tâches avec son personnel, c'est bien au travers de l'engagement quelle doit agir. Il faut être cohérent. Pour accomplir des prestations il faut avoir le personnel pour. Quant au calcul de M. Barthassat, il est nullement question de payer des gens 10'000.- mais un salaire décent, ce qui est la moindre des choses (et cela ne va pas influencer sur le prix de son café).

Mme Molinari constate qu'il s'agit d'une discussion qui a déjà eu lieu à maintes reprises autour de cette table. Il est évident que le Conseil administratif dans sa majorité de veut pas l'entendre de cette oreille, mais elle croit qu'il est absolument nécessaire de remettre la compresse une fois de plus. Pourquoi? Parce qu'effectivement – cela a été vu à plusieurs reprises – il est du devoir de la commune de pouvoir offrir des conditions dignes à tous ses travailleuses et travailleurs. On sait très bien que, notamment dans le domaine du nettoyage fait par des tiers externes, les conventions collectives – quand elles existent – sont minimales. Elle rappelle que l'on a vu en commission l'année passée des feuilles de salaires qui montraient un salaire horaire de 18.50 brut, donc des conditions qui ne permettent pas une vie digne. Il s'agit aussi de contrats sur appel. Est-ce que c'est cela que la commune de Carouge veut? Une commune qui a fait l'année dernière 18 millions de bénéfices, qui peut tout à fait se permettre d'internaliser ces ressources, de donner des conditions cadre dignes permettant d'éviter que des gens qui travaillent à 100% n'arrivent pas à nouer les deux bouts. Les entreprises qui travaillent dans ce secteur ne sont pas toutes comme cela, mais il y en a beaucoup qui le sont.

Nous avons demandé à plusieurs reprises que des termes soient clairement définis dans les cahiers des charges, avec une charte. La charte a été évoquée à un moment donné mais rien de plus concret n'a été fait là-dessus. Il y a par contre d'autres communes qui ont pris les devants. Quant aux TPG, ils externalisent des tâches spécifiques quand ils n'ont pas les équipements nécessaires, ce qui est justifié. Mais pour ces tâches en particulier on peut exiger des minima salariaux. Elle pense qu'il s'agit juste d'être cohérent. Un très joli règlement communal du personnel a été développé et elle ne voit pas pourquoi une partie des travailleuses et travailleurs seraient exclus de cette possibilité.

Mme Stebler rappelle que la Ville de Genève a eu des problèmes avec ISS Aviation qui nettoie l'aéroport, régie semi publique. Elle a pu voir que les salaires des nettoyeuses (avec 17 ans de métier) se situent entre CHF 3'400.- et CHF 3'800.-. Les nettoyeuses voulaient à peu près

CHF 100.- d'augmentation et sont à leur centième jour de grève. La Ville de Genève a décidé de demander des salaires décents comme n'importe quel auxiliaire ou employé de la Ville de Genève. On pourrait se dire que l'employé de la voirie qui n'est pas qualifié mais qui effectue un service public utile à la communauté et la personne engagée par des sous-traitants ou des sociétés privées doivent être rémunérées de façon identique. Sinon on n'engage pas. Comment peut-on vivre avec 3'400.- ou 3'400.- par mois en nettoyant? Ce n'est pas possible. Selon n'importe quel syndicat modéré qui fait des calculs de paniers, il faut en tout cas 4'200.- voire 4'700.- pour honorer ses factures à Genève (une des villes les plus chères au monde). On le sait. Dans quelle poche vont aller ces 4,5 millions? En tout cas pas dans celles des personnes en cyclotri. Elle explique que son fils a travaillé pour les TPG par une entreprise privée et touchait 18.35 de l'heure (maintenant c'est 19.35). C'est quand même honteux. La commune doit être exemplaire : pas de salaires en dessous de 5'000.-, pas de discriminations. On ne veut plus d'externalisations s'il n'y a pas de salaires décents. D'ailleurs le salaire décent est inscrit dans la nouvelle Constitution.

M. Richard indique qu'ils ne s'attaquent pas aux tâches mais à la façon dont elles sont faites et par qui. Il y a des tâches dont on sait pertinemment qu'elles ont été longtemps assumées par des employés de la commune qui ont le savoir-faire et le temps nécessaire et qui ont quand même été externalisées sans que soit démontrée la nécessité de les externaliser. Cela donne parfois l'impression que c'est soit par principe, soit parce qu'on a envie de favoriser des entreprises. Il y a des tâches que les employés de la communes savent toujours faire et peuvent assumer. Quand vous aurez répondu à la demande faite depuis trois ans de fournir une liste des tâches externalisées, on pourra vous dire lesquelles. Cela fait trois ans que l'on demande à savoir pourquoi et quelles tâches sont externalisées.

De plus, la démonstration a été faite l'année dernière que des tâches ne paraissent pas forcément utiles. Par exemple vouloir se mettre sur iPhone, Facebook, etc. n'est pas forcément utile et il ne faut pas tout externaliser par principe. Il estime que les tâches à externaliser sont des tâches exceptionnelles, c'est-à-dire des tâches qui se reproduisent tellement peu souvent que la commune n'a pas les compétences ou le matériel nécessaire, ou des tâches qui exigent une rapide intervention tous azimuts (par exemple le nettoyage des fenêtres la veille de l'ouverture des classes, qui est externalisé depuis très longtemps). Cela fait très longtemps qu'une liste des tâches externalisées précisant pourquoi, comment, à qui et combien a été demandée. Il rappelle qu'a également été demandée une comparaison entre le prix qui est payé par la commune pour externaliser et le prix qu'elle paierait pour faire le travail à l'interne. La dernière fois qu'un début de comparaison a pu être donné – à la louche et spontanément – par le responsable cela concernait le nettoyage du dimanche. On avait pu constater que le prix de la location de la balayeuse en question était deux à trois fois supérieur au prix d'amortissement si la commune l'avait achetée. Par contre, cela concerne bien sûr le personnel de nettoyage, le personnel de sécurité, c'est-à-dire les gens qui sont payés, très souvent, avec un lance-pierres. Personnellement, il ne comprend pas très bien la position en face – peut-être pas des libéraux, comme ils se sont opposés au règlement du personnel : voter un règlement du personnel dont certains en face, dans la commission, défendaient des conditions meilleures pour le personnel de la commune, en prétextant que toute personne avait besoin au minimum d'un CHF 5'000.-- brut et, parallèlement, venir nous dire qu'il faut absolument sous-traiter cela, sachant que la convention collective octroie aux nettoyeurs CHF 18.30 ou CHF 18.70 de l'heure et qu'ils sont souvent engagés non pas pour huit heures, mais moins, donc qu'ils se retrouvent avec des salaires absolument indécents. Ils soutiennent ce type de sous-traitance alors même qu'ils venaient défendre les intérêts des employés salariés de la commune. Il ne comprend pas cette incohérence. Il les appelle donc à soutenir cet amendement.

M. Baertschi rejoint ce qu'a dit Nicolas Walder concernant la charte et les principes à respecter. Les bons patrons libéraux de l'époque de son père, qui travaillait à la Suisse et qui avait un de ces bons patrons libéraux – dans le sens noble du terme, M. Morex –, nul doute qu'il y en avait. Mais on lui a cité récemment le cas d'un banquier d'une banque bien connue de la place, même très genevoise. Quelqu'un a demandé à ce monsieur, alors que

tous ses directeurs valsaient dans tous les sens : « Tous ces *turn-overs* ne vous gênent pas ? » Il a dit « Non, non, mon équipe de management reste la même. » C'est par rapport à cette attitude, ce cynisme qu'il y a beaucoup de préoccupations dans la population. Le débat est ouvert, mais M. Baertschi croit qu'en tant qu'instance publique, on se doit d'avoir toute garantie par rapport à tout ce qui concerne ces externalisations. Il n'est pas normal qu'on sous-paie des gens, qu'on aille se servir à l'étranger, aussi bien en personnel qu'en matériel, et qu'ensuite on facture cela avec d'autres hauteurs de facture. Et ceux qui paient les pots dans l'histoire sont généralement des gens assez faibles. Il pense qu'on a une responsabilité.

M. Schmutz relève que M. Barthassat invite M. Aebi à ne pas tenir compte de l'amendement. Si celui-ci est voté, la ligne est diminuée de CHF 500'000.--. Il faudra expliquer à M. Schmutz comment M. Aebi pourra faire, cas échéant, à moins qu'il ait le don de multiplier les petits pains ou les lignes budgétaires. Il voulait aussi rassurer M. Gevisier : on n'a pas de dent (ou de dentier) contre son entreprise. Simplement, il y a des principes qu'on ne peut pas admettre. Et faut-il rappeler à M. Morex les exemples les plus probants qu'on a vus ces derniers temps : les nettoyages du parking du cycle de Pinchat un 25 décembre au matin, le nettoyage boulevard des promenades le samedi après-midi alors qu'il fait sec et qu'il n'y a rien par terre ? Faut-il lui rappeler à quoi on occupe les gens, à l'heure actuelle ? M. Schmutz pense que le minimum, effectivement, pour un chèque de CHF 4'500'000.--, c'est qu'on nous dise ce qu'on en fait.

M. Vout n'a pas compris pourquoi ces braves gens-là se chicanent avec les autres. Peut-être qu'ils n'ont pas connu l'ancien service travaux-voirie où les gens sortaient pour aller faire les travaux de peinture dans la rue. Une fois, il a demandé pourquoi on prenait des gens pour aller faire les arbres en haut, alors qu'on a des gens qui sont spécialisés. On lui a dit que c'était à cause de la hauteur. Par contre, ce qu'il ne comprend pas, c'est qu'on prend des entreprises privées pour faire des peintures sur la route alors que nos employés ont des fourgons. Avant, on n'avait pas beaucoup de véhicules. Il faut reconnaître qu'à une époque, les gens qui travaillaient au service travaux-voirie n'avaient pas les véhicules pour travailler. Mais ensuite, on nous en a demandé et il y en a maintenant plein les locaux. M. Vout ne comprend donc pas pourquoi on donne à faire au privé ce qu'on peut faire avec notre personnel. On n'a qu'à le faire travailler, notre personnel. Il signale que des gens sont venus vers lui – il ne donnera pas de noms – en disant « Regarde, on nous enlève le travail qu'on faisait avec le véhicule ! » Il trouve cela scandaleux, alors qu'on a le personnel pour faire le travail. Il faut penser qu'on est une entreprise de service travaux-voirie, qu'on doit faire fonctionner nos affaires, surtout pour que les gens les voient dans la rue en train de travailler. Voir, le dimanche matin, cette camionnette tourner autour de cette plage, lui, il trouve cela scandaleux. On n'a qu'à faire venir notre personnel.

M. Barthassat remercie M. Walder pour Mme Thatcher – il n'est pas un fanatique, mais bon. Lui, il aime les choses externalisées. C'est pour cela qu'il utilise beaucoup Carouge roule. Vu qu'il parle portugais, il parlait avec un Angolais qui travaillait là-bas – qu'en portugais. Et qu'est-ce que celui-ci lui annonce ? « Ah, c'est difficile, je gagne CHF 15.80 de l'heure. » Alors, les « Faites ce que je dis, pas ce que je fais », les bras lui en tombent, comme dirait Claude Morex. On pleure comme quoi les sociétés paient mal leurs employés. Et qu'est-ce qu'il découvre ? Que quelqu'un qui est en face de lui paie ses employés CHF 15.80 de l'heure.

M. Morex avait promis que c'était la dernière fois qu'il prenait la parole, mais malheureusement non. Il aimerait dire à M. Baertschi qu'il n'y a pas seulement le dicastère de M. Aebi où l'on externalise. Il faut externaliser dans les trois dicastères des trois Conseillers administratifs. Et si M. Baertschi soupçonne M. Aebi et son service, en faisant appel à des sociétés, n'ont pas d'éthique et qu'ils utilisent des sociétés où les conditions salariales sont déplorables, M. Morex ne voit pas en quoi diminuer d'un demi-million va empêcher M. Aebi de continuer ces malversations.

M. Gevisier répondra d'abord à M. Schmutz, puisqu'il a été interpellé. Il arrivera peut-être un jour à M. Schmutz d'avoir une prothèse dentaire, et celui-ci verra que si c'est mal fait, c'est très inconfortable. Deuxième chose, ce qu'il y a de marrant, c'est que tous les gens qui parlent ici d'entreprises privées sont tous des fonctionnaires. Cela l'épate. Quand on est en entreprise privée, tous les matins, on se pose la question. Tandis qu'eux, ils rentrent sur une voie de chemin de fer et ils arrivent jusqu'au terminus sans aucun problème. Il faut arrêter de parler comme cela des entreprises privées. Ensuite, certains parlent toujours de leur passé. Mais la politique, ce n'est pas parler du passé. C'est prévoir, c'est parler de l'avenir.

La Présidente aimerait attirer l'attention du Conseil municipal sur le fait que le ping-pong sur les attaques personnelles n'est pas forcément judicieux à 22h45.

M. Walder pense que la Présidente a entièrement raison, mais il tient quand même à répondre à M. Barthassat. Une fois de plus, le PDC amène des rumeurs sur la table sans les vérifier. M. Walder ne sait pas exactement de qui parle M. Barthassat, mais Carouge roule (société dirigée par M. Walder) travaille avec des requérants d'asile. Du fait des politiques iniques face aux requérants d'asile que les partis de droite ont fait passer à Berne, aujourd'hui, les requérants d'asile se retrouvent non pas avec CHF 15.40 par heure, mais CHF 15.40 par jour, c'est-à-dire CHF 300.-- d'indemnités par mois pour le service qu'ils rendent à la collectivité. Carouge roule n'est pas autorisé à leur payer un centime de plus. Il n'est donc pas du tout question d'une politique visant à augmenter les résultats de Carouge roule – d'ailleurs le bénéfice de cette association n'entre ni dans la poche de M. Walder ni dans celle du comité. Carouge roule aimerait bien pouvoir les rémunérer un peu plus. Mais pour que cela puisse se faire, ces Messieurs de la droite devraient travailler un peu plus leur majorité à Berne.

L'amendement de l'Alternative visant à diminuer la ligne budgétaire de l'entretien par des tiers de CHF 500'000.-- est accepté par 16 oui, 13 non et 1 abstention.

La Présidente propose ensuite de passer au vote final.

M. Morex a deux demandes à formuler. Il aimerait premièrement un vote nominal sur le budget. Il demande deuxièmement une interruption de séance.

La Présidente constate que la demande de vote nominal est soutenue en tout cas par trois personnes. Elle autorise ensuite une suspension de séance de 10 minutes.

Mme Molinari souhaite, avant le vote final, faire un petit rappel pour les personnes qui seraient tentées de ne pas voter ce budget – d'ailleurs, un budget qui a été proposé par la majorité de droite. Elle rappelle que lors de la présentation de ce budget, la proposition de voter le budget sur le siège, sans aucun amendement, a été faite. Cela lui paraîtrait un peu drôle si, maintenant, ce budget n'était pas voté par les mêmes personnes.

M. Morex répondra à Mme Molinari qu'entretiens, il y a eu des amendements, ce qui change tout.

M. Gerster souligne aussi qu'entretiens, 500'000 bonnes raisons font qu'on peut changer d'avis. Si cela avait été décidé, ce n'était pas pour rien. Certains l'ont pris pour un gag, mais c'était plus un acte politique masqué qu'un gag. La majorité n'a pas eu lieu et les discussions ont eu lieu.

M. Montessuit trouve qu'il serait passablement dangereux de jouer à compter sur l'équipe d'en face pour faire passer un budget qu'on veut absolument voir passer, parce qu'il y a une fête qui dépend largement de ce budget, et d'espérer qu'il y aura suffisamment de oui pour pouvoir voter non sans prendre de risque. Il y a un risque à faire ce genre de choses.

M. Gerster croit qu'il faut arrêter de résumer le budget communal à une fête. En tout cas, personnellement, ce n'est pas la fête qui va définir son choix politique, malgré qu'il fasse partie du comité d'organisation. Il en entend certains qui rigolent, mais ce soir, on a parlé de CHF 550'000.-- à CHF 1'000'000.--qui vont partir au feu. Il rappelle que le responsable de cette somme n'est pas de son bord.

M. Baertschi souligne que, vu l'importance du montant du budget, on discute de quelque chose qui n'est pas relevant. C'est vrai qu'on a une majorité de gauche d'un côté et un exécutif de l'Entente de l'autre côté, mais à un moment donné, il faut savoir prendre ses responsabilités, de part et d'autre. Vouloir ne pas voter un budget et partir en dixième provisionnel, c'est totalement irresponsable. Il pense que chaque groupe prendra ses responsabilités. C'est « l'année des hannetons » l'année prochaine, on verra bien, Dieu reconnaîtra les siens !

M. Monney demande s'il est possible d'avoir une petite suspension de séance.

La Présidente autorise une suspension de séance de 1 minute.

À propos de l'allusion à la fête, M. Papparou souligne qu'il faut qu'il soit bien clair que cette fête est organisée par quasiment tous les groupes politiques. On ne va pas, demain, pouvoir accuser un groupe politique d'être responsable d'un feu d'artifice ou d'un autodafé avec les décors qui seront peut-être brûlés. Quasiment tout le monde autour de cette table fait partie du comité. L'organisation a été voulue par le président de cette fête, accompagné par de bonnes volontés qui se sont fédérées autour de cette idée. Aujourd'hui, sous-entendre qu'il pourrait y avoir une sorte de mainmise d'un parti politique sur ce projet, cela dépasse l'entendement. M. Papparou aimerait que M. Gerster retire ses paroles.

M. Richard souligne qu'en tout cas un groupe, le nôtre, n'a jamais été invité, n'a jamais été associé, a toujours trouvé que ce projet devait être discuté en amont et suffisamment tôt ici pour qu'on puisse, tous ensemble, le valider avant qu'il ne soit tellement avancé que ce soit à prendre ou à laisser. Pour son groupe, cela reste un gaspillage... M. Richard ne va pas le qualifier, ils mettront l'adjectif qu'ils veulent. Son groupe voulait faire des amendements à ce sujet. Par gain de paix et par rapport à la valeur du budget en général, il ne s'est pas opposé. Mais en tout cas, il n'assume pas cette part-là du budget. S'il vote le budget, c'est pour tout le reste, mais pas pour cela, parce qu'il n'en a jamais été et n'en sera jamais.

M. Gerster est complètement d'accord avec la fin du discours de M. Richard. Ce n'est pas cette fête qui doit définir le budget de la commune. Il lui paraît aberrant, avec tout ce qui a été dit ce soir, que ce soit une fête qui doive tout d'un coup décider tout ce qui va se passer pendant une année dans la commune. Maintenant, il retire ses propos s'il en a offensé certains (d'autres personnes autour de la table le font aussi souvent). Il a fait une erreur, il la reconnaît et il est désolé. Ce qu'il voulait dire, ce qu'a dit M. Richard : on va voter un budget dans lequel figure tout ce qui a été discuté plus tôt. La fête y est, mais ce n'est pas la fête qui définit ce budget.

M. Morex ne peut qu'être d'accord avec les propos tenus par M. Gerster. Par contre, il aimerait quand même dire à M. Richard qu'aucune ségrégation n'a été faite par les organisateurs de cette future manifestation. Tous les Conseillers municipaux ont reçu des e-mails les invitant à s'inscrire s'ils voulaient faire partie de telle ou telle commission. Certains ont répondu, d'autres n'ont pas répondu – c'est le problème de chacune et de chacun. Le comité n'a jamais fermé la porte à qui que ce soit pour faire partie d'une commission quelconque.

M. Richard reconnaît que des demandes de camaraderie, des demandes extérieures au Conseil municipal ont été faites pour travailler sous la haute responsabilité du groupe des 7. Mais au Conseil municipal, jamais ce concept n'a été discuté avant le travail du groupe, de telle manière qu'il ne puisse plus être discuté. Le concept est arrivé tout ficelé au mois de juin.

Malheureusement, M. Richard ne pouvait pas être là au mois de juin – ils savent pourquoi. Ce qu'il dit, c'est que si une majorité a préparé cette fête, le Conseil municipal n'a jamais eu l'occasion d'en discuter les fondements – et M. Buchs l'a même reconnu une fois en séance. On aurait pu dire des choses intelligentes avant qu'il ne soit trop tard. On n'a pas pu le faire, mais ce n'est pas un problème pour M. Richard, qui votera quand même le budget. En effet, le fonctionnement harmonieux de la commune et son développement social lui importent davantage. Si jamais M. Morex entendait cette réticence tellement forte qu'il arrivait, avec les gens du comité, à modifier certaines choses, M. Richard en serait heureux. Sinon, cela ne l'empêchera pas de dormir.

La Présidente procède au vote final du budget. Elle rappelle que le budget a été amendé par quatre amendements, le premier visant à rajouter CHF 20'000.-- pour la Marche du cœur, le second visant à supprimer l'augmentation du taux d'occupation au service des ressources humaines, le troisième visant à augmenter la subvention de la Fondation Marescotti de CHF 4'000.-- et le quatrième concernant la diminution de CHF 500'000.-- de la ligne de l'entretien par des tiers. De tous ces amendements, il résulte un gain qui sera certainement reporté au bénéficiaire. Le vote nominal a été demandé.

M. Baertschi :	pour
M. Barthassat :	contre
M. Basarab :	abstention
M. Berger :	abstention
M. Buchs :	abstention
Mme Budry :	pour
M. Chiorino :	abstention
Mme Donnet :	pour
Mme Fries-Walzer :	abstention
M. Gerster :	abstention
M. Gevisier :	abstention
M. Guldimann :	abstention
M. Juget :	pour
Mme Kissling :	abstention
Mme La Chiusa :	pour
M. Maulini :	pour
Mme Molinari :	pour
M. Monney :	pour
M. Montessuit :	pour
M. Morex :	abstention
M. Paparou :	abstention
M. Prod'hom :	abstention
M. Richard :	pour
M. Schmutz :	pour
Mme Stebler :	pour
Mme Vaucher :	abstention
M. Voignier :	abstention
M. Vout :	pour
M. Walder :	pour
Mme Wermeille :	pour

Le budget est accepté par 15 oui, 1 non et 14 abstentions.

Vu le budget administratif pour l'année 2011 qui comprend le budget de fonctionnement et le plan annuel des investissements.

attendu que le budget de fonctionnement présente un montant de CHF 94'686'900.— (dont à déduire les imputations internes de CHF 3'618'000.—, soit net CHF 91'068'900.—) aux

charges et de CHF 95'272'000.— (dont à déduire les imputations internes de CHF 3'618'000.—, soit net CHF 91'654'000.—) aux revenus, l'excédent de revenus présumé s'élevant à CHF 585'100. —,

attendu que l'autofinancement s'élève à CHF 12'412'870.—, au moyen des amortissements ordinaires du patrimoine administratif inscrits au budget de fonctionnement pour un montant de CHF 11'827'770.— et par l'excédent de revenus présumé du budget de fonctionnement pour un montant de CHF 585'100.—,

attendu que le nombre de centimes additionnels pour 2011 s'élève à 39 centimes,

attendu que le nombre de centimes additionnels à appliquer en supplément à l'impôt sur les chiens dû en 2011 par les personnes domiciliées ou séjournant plus de 3 mois dans la commune s'élève à 100 centimes,

attendu que le plan annuel des investissements présente un montant de CHF 43'461'100.— aux dépenses et de CHF 100'000.— aux recettes, les investissements nets présumés s'élevant à CHF 43'361'100.—,

attendu que les investissements nets sont autofinancés pour un montant de CHF 12'412'870.—, il en résulte une insuffisance de financement des investissements de CHF 30'948'230.—,

vu les articles 30, al. 1, lettres a, b, g et v, 70, al.1, lettre b et 74, al. 1 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 et les articles 291 et suivants relatifs aux centimes additionnels, de la loi générale sur les contributions publiques du 9 novembre 1887,

Sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal par 15 oui, 1 non et 14 abstentions

décide :

1. D'approuver le budget de fonctionnement 2011 pour un montant de CHF 94'686'900.— (dont à déduire les imputations internes de CHF 3'618'000.—, soit net CHF 91'068'900.—) aux charges et de CHF 95'272'000.— (dont à déduire les imputations internes de CHF 3'618'000.—, soit net CHF 91'654'000.—) aux revenus, l'excédent de revenus présumé s'élevant à CHF 585'100.—.
2. De fixer le taux des centimes additionnels pour 2011 à 39 centimes.
3. De fixer le nombre des centimes additionnels à appliquer en supplément à l'impôt sur les chiens dû en 2011 à 100 centimes.
4. D'autoriser le Conseil administratif à emprunter en 2011 jusqu'à concurrence de CHF 30'948'230.— pour couvrir l'insuffisance de financement présumée des investissements du patrimoine administratif.

5. D'autoriser le Conseil administratif à renouveler en 2011 les emprunts du même genre qui viendront à échéance et à procéder à toute conversion ou remboursement anticipé si les conditions d'émission lui paraissent favorables.
6. D'approuver les traitements de CHF 347'150.— (compte 02.300) et les indemnités de frais de déplacements et représentation de CHF 23'500.— (compte 02.317) alloués aux membres du Conseil administratif ainsi que les jetons de présence des membres du Conseil municipal de CHF 125'000.—(compte 01.300) indexés au coût de la vie selon l'indice genevois d'octobre 2010.

9. ACQUISITION DE MATERIEL ET EQUIPEMENTS D'EXPLOITATION, TRAVAUX EXTRAORDINAIRES D'ENTRETIEN 159-2010 R

Le projet a été pris en considération en date du 14 octobre 2010.

La commission des finances s'est réunie le jeudi 21 octobre 2010 et le mardi 2 novembre 2010 et a préavisé positivement cette proposition par 10 voix pour et 1 abstention. Le rapport a été rédigé par M. Walder.

M. Walder n'a rien à ajouter à son rapport.

Le projet de délibération est approuvé à l'unanimité.

Comme présenté aux budgets des années passées, il convient de permettre un amortissement différencié pour chaque type de dépenses projetées pour l'acquisition de matériel et d'équipements d'exploitation et pour la réalisation de travaux extraordinaires d'entretien ;

attendu qu'il est nécessaire pour pouvoir œuvrer de la sorte de délibérer sur ces objets indépendamment du budget ;

attendu que pour ce faire, il est indispensable d'élaborer une délibération spécifique énonçant chaque dépense projetée pour l'acquisition de matériel et d'équipements et pour la réalisation des travaux extraordinaires d'entretien ;

vu la définition qu'il convient de donner à ces objets, c'est-à-dire des investissements non imposés par des obligations, notamment contractuelles ou légales, mais qui sont nécessaires, en particulier, soit en raison de l'état des lieux visés (par exemple, la vétusté, l'usure maxima), soit pour permettre le bon fonctionnement des équipements communaux ou en améliorer l'usage, soit encore pour répondre à des requêtes de tiers (par exemple réaménagement d'équipements pour les clubs) ;

vu l'importance de pouvoir entreprendre ces travaux en 2011 ;

vu les études et les rapports détaillés établis par les services concernés, dans lesquels figurent tous les travaux, acquisitions de matériel et interventions techniques, basés sur des demandes de devis ou d'offres spécifiques ;

vu les documents, découlant des études, annexés à la présente délibération ;

conformément aux articles 1 et ss de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 ;

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal à l'unanimité (30 oui)

D E C I D E

1. D'approuver l'acquisition de matériel et installations d'exploitation, ainsi que des travaux d'aménagement et d'entretien des installations techniques et des immeubles communaux.
2. D'ouvrir au Conseil administratif un crédit de CHF 1'507'000.- soit de CHF 898'000.- destinés à l'acquisition de matériel, équipements d'exploitation et d'installations techniques et de CHF 609'000.- destinés aux travaux extraordinaires d'entretien.
3. De comptabiliser la dépense de CHF 1'507'000.- dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan de la Ville de Carouge, dans le patrimoine administratif.
4. D'amortir la dépense nette prévue, au moyen d'annuités figurant au budget de fonctionnement, dès 2012, selon les listes annexées à la présente délibération, dont elles font partie intégrante.

10. PROPOSITION DU CONSEIL ADMINISTRATIF EN VUE DU REMPLACEMENT ET DE L'ACQUISITION DE VEHICULES POUR LE SERVICE TRAVAUX, VOIRIE ET ENVIRONNEMENT 155-2010 P

M. Aebi passera assez vite parce que les participants ont vu la délibération et savent donc ce qui se passe, et aussi compte tenu de l'heure. Il s'agit premièrement du remplacement d'un véhicule de traction tout-terrain. En deuxième position, nous avons le remplacement d'une arroseuse par un véhicule porte-outils polyvalent. En troisième, nous avons le remplacement d'une camionnette à fond plat par une camionnette multibenue. Et en quatrième position, nous avons l'acquisition d'une camionnette à pont basculant. Le Conseil administratif propose d'ouvrir un crédit de CHF 464'000.-- pour procéder au remplacement de trois véhicules et acquérir un quatrième véhicule. Dans la délibération, il y a le détail ; en pièce n° 2, le remplacement avec les photos des véhicules concernés ; et, traditionnellement, l'inventaire qui comprend le parc complet des véhicules que le service travaux-voirie utilise.

La prise en considération est acceptée à l'unanimité.

Le bureau propose le renvoi en commission des travaux.

M. Vout demande la discussion immédiate, étant donné qu'il a beaucoup été question ce soir du fait qu'on pouvait faire faire les travaux par le service de la voirie.

La proposition de discussion immédiate est refusée par 25 non, 2 oui et 3 abstentions.

La Présidente ouvre le tour de pré-consultation.

M. Vout ne veut pas être mauvais, mais cela le fait rigoler, premièrement parce que ceux qui ont décidé de parler en commission des travaux ne savent pas comment sont faits les véhicules. Et deuxièmement, ce n'est pas en refusant les véhicules qu'on arrivera à donner du travail à nos employés. Il a remarqué que chaque fois, quand des commissions de travaux sont demandées, certains qui en font partie ne viennent pas. C'est cela qui l'énerve, que les gens qui lèvent la main pour dire « commission des travaux » ne viennent pas à la commission

des travaux alors qu'ils en font partie. Il dit simplement « Réfléchissez bien avant, parce que vous allez voir cela dans un bureau. Vous n'allez même pas voir les véhicules. »

M. Gerster souhaite qu'on informe les commissaires sur la raison pour laquelle on a choisi une Land Rover, qui est un véhicule assez onéreux. À son avis, pour travailler dans une institution humanitaire qui a des véhicules un peu plus japonais, ceux-ci feront le même travail.

11. PROPOSITION DU CONSEIL ADMINISTRATIF RELATIVE A L'OUVERTURE D'UN CREDIT D'ETUDE DE CHF 303'000.-- VISANT A REALISER UN "PLAN DE COORDINATION" DES AMENAGEMENTS DU SECTEUR SPORTIF DE LA FONTENETTE AVEC SON EXTENSION SUR LES PARCELLE NO 2380, 2384 et 2491 162-2010 P

M. Nobs indique que cette proposition fait suite à une demande de la commission d'urbanisme du Conseil municipal qui s'était réunie le 2 mars 2010. Suite à la proposition du Conseil administratif de confier une étude à un bureau autre que le team mandataire qui avait réalisé la première étape du Val d'Arve, elle souhaitait la même équipe poursuivre le mandat. Le Conseil administratif propose donc ce soir de reprendre les mêmes personnes qui avaient travaillé sur le premier avant-projet de plan de coordination de quartier du secteur sportif de la Fontenette, en considérant bien entendu que la base de travail n'est plus la même puisque le périmètre du plan concerné s'est un peu agrandi. En effet, la problématique du service de l'office cantonal des automobiles, de la fourrière et de la Fondation Emma Kammacher a depuis lors été prise en considération. ET le cimetière de Carouge fait désormais partie intégrante du périmètre concerné. Il s'agit d'un crédit d'étude d'un montant de CHF 303'000.--.

La prise en considération est acceptée à l'unanimité.

Le bureau propose le renvoi en commission de l'urbanisme.

Au vu de ce que vient d'expliquer M. Nobs, M. Morex trouve ridicule de renvoyer cela en commission d'urbanisme. Il n'y a qu'à voter ce crédit d'étude ce soir, comme cela l'étude ira de l'avant. Il n'est pas nécessaire de faire une commission pour décider d'un crédit d'étude. Le Conseil municipal vote le crédit d'étude et il sera bien temps, après, de discuter sur le résultat de l'étude en question.

M. Walder remarque que ce n'est pas la première fois que M. Morex leur fait le coup. M. Morex est dans le bureau. Dans le bureau, il vote toujours le renvoi en commission. Et à chaque séance du Conseil municipal, il propose autre chose. Il faudrait arrêter cela, parce qu'ils perdent tous du temps avec cette stratégie.

M. Morex demande si M. Walder était là pour voir ce qu'il a voté.

M. Walder a fait une année au bureau avec M. Morex et il sait qu'à chaque fois...

M. Morex lui demande s'il était là lors du dernier bureau pour voir ce que M. Morex a voté.

La Présidente relève qu'il est tard. Les petites attaques personnelles ne sont pas utiles.

La proposition de discussion immédiate est refusée par 20 non, 6 oui et 4 abstentions.

La Présidente ouvre le tour de pré-consultation.

M. Schmutz aimerait attirer l'attention des commissaires sur le fait que le crédit d'étude ne correspond pas à ce qui avait été demandé par la motion signée par l'Alternative et le PDC et acceptée par le Conseil municipal au mois de mai dernier. Elle demandait qu'un complément à l'étude déjà réalisée sur la Fontenette soit effectué sur les parcelles du service des automobiles et de la fourrière cantonale, et non pas de revenir, à nouveau, avec une

étude complète. Une fois de plus, on nous demande de réétudier ce qui a déjà été agréé par le Conseil municipal.

Mme Molinari rappelle aussi que ce qui a été dit en commission et, ensuite, dans la motion, c'était de garder le même cabinet et de lui demander de faire un complément d'étude par rapport aux nouvelles surfaces, et non pas de tout reprendre en compte depuis le départ.

M. Baertschi a une recommandation pour la commission. Il y avait tous ces aménagements du plateau de Pinchat et notamment la prévision de mettre des équipements de sport en haut. Il serait important d'avoir les premières idées, aussi en rapport avec le football, que ces deux études parallèles pourraient nous amener à considérer. Apparemment, cela laisserait plus d'espace pour la piscine, puisqu'en haut, il pourrait y avoir le développement de terrains. La création de terrains et l'emprise de la piscine posent un problème. Il y a un conflit de base entre ces différents espaces sportifs. Il faudrait voir s'il est possible d'avoir des précisions à ce sujet.

M. Buchs pense qu'il faudrait aussi voir, durant la commission, si ce projet est en adéquation avec la proposition du plan d'agglomération franco-valdo-genevois, qui comprend Pinchat et qui fait des propositions pour Pinchat qui ne correspondent pas du tout aux propositions qui sont dans ce projet.

Mme Stebler rappelle qu'il y a eu une pétition des habitants. Elle se demande s'il est possible d'avoir une discussion sur la couverture de la route du Val-d'Arve, en fonction de ce quartier à réaménager. Depuis le temps qu'on en parle, il faudrait s'y pencher, d'autant plus que ce n'est pas loin. M. Cramer, à l'époque, disait qu'il y avait des subventions. Le réaménagement de tout ce secteur serait l'occasion de s'y pencher.

12. PROJETS DE DELIBERATIONS

Il n'y en a pas.

13. PROPOSITIONS INDIVIDUELLES

Il n'y en a pas.

14. MOTIONS

Il y a un retour de motion et trois nouvelles motions. La Présidente souligne que les motionnaires sont totalement libres de maintenir ou non les motions, mais ils ont toujours la possibilité de les reporter au prochain Conseil municipal.

1. Motion 58 du 11 mai 2010 : Dédommagements aux commerçants

La Présidente signale que cette motion du PDC demande au Conseil administratif d'étudier une procédure de dédommagement sur le même mode que celle mise en place par l'Etat de Genève pour le chantier du tram 14 ou du tram allant à Bernex. Elle concerne la rue Jacques-Dalphin, qui est touchée par les travaux entrepris dans le Vieux-Carouge. Elle a été prise en considération le 11 mai 2010 et a été renvoyée en commission des finances. Celle-ci s'est réunie le 23 septembre 2010. Le rapport a été établi par M. Berger. Au terme de cette séance, les commissaires proposent un renvoi au Conseil administratif et acceptent par 7 voix pour et 3 abstentions.

M. Berger n'a rien à ajouter au rapport.

M. Walder apporte une précision. La commission a voté un renvoi au Conseil administratif avec certaines conditions, c'est-à-dire que toute l'étude pour savoir de combien et sous quels critères les commerçants seront dédommagés se fasse en interne de l'administration.

En effet, si des promesses sont faites aux commerçants, le Conseil municipal n'aura plus son libre-arbitre pour décider. La commission a donc émis une liste de critères, qui figurent au PV. Il tenait à signaler que ce n'est pas une carte blanche donnée au Conseil administratif.

La Présidente signale qu'il a été effectivement proposé « d'accepter cette motion et de la renvoyer au Conseil administratif tout en la subordonnant aux recommandations émises par les membres durant la présente réunion, recommandations ayant trait notamment à la composition d'une future commission de même que les critères et règles d'indemnisation à fixer en amont ».

M. Monney souhaite que le Conseil administratif se renseigne au niveau du Code civil. L'art. 679 précise certaines choses par rapport à l'indemnisation des commerçants ou des gens qui habitent à proximité de travaux.

M. Juget aimerait savoir si plus de personnes ont demandé, depuis la dernière assemblée.

M. Nobs répond qu'il ne pense pas.

Mme Stebler demande si, lors des dédommagements aux commerçants pour ces travaux, est prise en compte la plus-value apportée par la commune lors des travaux, puisque les terrasses seront plus grandes, ce qui donnera un équilibre. Il serait intéressant de connaître cette plus-value qui compenserait en partie ce manque à gagner.

La motion est acceptée par 23 oui, 0 non et 6 abstentions.

M. Papparou indique qu'il y avait une inquiétude sur les bancs car d'habitude, la feuille pour le budget devait être signée. M. Di Stefano vient cependant de lui dire que cette fois, cela ne se faisait pas.

La Présidente remercie M. Papparou pour cette information.

2. Pour une vraie lutte contre le chômage à Carouge

Malgré l'urgence du sujet, M. Walder pense que le Conseil municipal n'est plus en état de traiter une telle motion. Il demande donc que cette motion soit mise à l'ordre du jour de décembre.

La Présidente le remercie. Cette motion sera traitée en priorité lors du prochain municipal.

3. Pour l'acquisition de terrains et de biens immobiliers à Carouge

À nouveau, M. Walder propose de déplacer la motion à décembre, malgré l'urgence.

4. Caméra thermographique portable

M. Walder renonce également à cette motion mais il demande qu'elle soit mise à l'ordre du jour de décembre.

15. RESOLUTIONS

Il n'y en a aucune.

16. QUESTIONS

Questions écrites :

Vétusté et saleté du toit de la champignonnière des anciennes Laiteries réunies

Le groupe UDC du Conseil municipal de la ville de Carouge vous rappelle que, suite à sa question écrite du 11 décembre 2008 portant sur le toit de la champignonnière, M. Aebi avait répondu dans une lettre du 3 février 2009 que les propriétaires avaient été contactés par le service travaux, voiries et environnement. Les propriétaires auraient informé la ville de Carouge avoir réfectionné ce toit par la mise en place d'un couvert en Eternit ondulé. Or, à ce jour, ce toit est toujours dans un état de délabrement indescriptible.

Notre groupe souhaite donc à nouveau l'intervention de la mairie dans cette affaire, afin que des travaux de nettoyage soient entrepris.

Notre groupe rappelle également que le bois de Pinchat mérite aussi un bon nettoyage et une remise en état de cette magnifique promenade.

Le groupe UDC vous remercie de l'attention que vous porterez à la présente.

Carouge a-t-elle un plan de défense anti-char ?

C'est avec stupéfaction que les riverains des rues Saint-Victor et Ancienne, notamment, ont découvert la pose de bacs massifs disposés en rang d'oignon sur la devanture des arcades. Cette initiative maladroite et coûteuse empiète sur des espaces piétonniers et réduit la visibilité et l'accès de nombreux commerces. Elle entrave également, dans des rues déjà monopolisées par les transports publics à forte fréquence de passage, toutes les activités de service (livraison de combustible, poste, dépannage, prise en charge d'handicapés, etc.).

Aucun contrat de quartier, aucune consultation des riverains n'ayant eu lieu, le Conseil administratif peut-il au plus vite mettre fin à cette regrettable initiative d'une part et d'autre part me renseigner sur le coût de ces bacs et de cette opération, y compris sur l'imputation budgétaire ?

Pierre Baertschi

Une fête d'un autre âge

Durant le week-end du 23 au 24 octobre 2010, une fête d'un autre âge se tenait sur la place de Sardaigne. La manifestation « autos motos » organisée par l'Automobile Club Suisse. Ce club annonce sur son site avoir « entre autres pour objectif de défendre les intérêts de l'usager motorisé de la route en matière de politique des transports » (www.acs.ch).

Vérifiant que l'on était bien en 2010 et qu'il ne s'agissait pas déjà d'une animation « rétro » proposée dans le cadre du 225ème, de nombreux citoyens s'interrogeaient pour comprendre pourquoi la ville de Carouge autorisait de telles manifestations sur l'espace public. Ceci alors même qu'elle dépense des sommes toujours plus conséquentes pour inciter les habitants à se tourner vers les transports publics et la mobilité douce.

Car durant 2 jours, les exposants ont vanté les vertus des automobiles, et surtout des grosses cylindrées les plus polluantes et bruyantes, n'hésitant pas à approcher leurs micros des pots d'échappements, histoire de partager avec la population carougeoise cette douce musique. Musique que les habitants carougeois connaissent pourtant bien puisqu'elle rythme leur quotidien depuis déjà de longues années !!

Une Carougeoise s'est même plainte à un APM, lui rappelant qu'il était interdit de faire tourner un moteur de voiture à l'arrêt. Celui-ci lui a simplement répondu qu'ils en avaient le droit, étant donné qu'il s'agissait d'un « meeting automobile ».

J'aimerais donc savoir combien l'automobile club suisse a versé à la commune de Carouge pour être autorisé à vanter les mérites des voitures sur une place publique durant 48 heures et pour bénéficier de passe-droits lui permettant de passer outre les lois.

D'autre part, j'aimerais savoir comment le Conseil Administratif justifie le fait qu'alors que la circulation est un fléau majeur du quotidien des Carougeoises et Carougeois et que les impôts de ces derniers sont utilisés pour les inciter à se tourner vers d'autres modes de transports, il donne son accord pour utiliser durant tout un week-end une place piétonne pour la promotion des véhicules à moteur.

Nicolas Walder

Cyclotri

Nous nous réjouissons de la reconnaissance par un organisme universitaire de l'intérêt social d'une association comme Partage, du sérieux de sa gestion et de la qualité des relations avec les personnes engagées. Notre groupe n'a jamais dénigré l'action de réinsertion professionnelle au travers de l'action Cyclotri. Il s'est inquiété, à juste titre, des conditions de salaire et de travail, des mécanismes réels de requalification au travail, de l'image stigmatisante donnée dans un article de VivreCarouge. Il a surtout voulu poser la question de la levée moderne des déchets qui, à nos yeux, doit continuer à être assumée pleinement par la commune.

Nous avons à plusieurs reprises posé deux questions qui n'ont toujours pas reçu de réponse. Nous profitons de cette occasion, l'attribution du Prix de l'Ethique, pour les reformuler.

1. Depuis le lancement de Cyclotri à Carouge, combien de personnes ont-elles, grâce à cette action, retrouvé un emploi stable et rémunéré normalement, selon la convention collective de travail, dans les secteurs privé ou public ? La commune a-t-elle déjà engagé plus d'une personne du Cyclotri ?

2. Quel bilan économique et comptable la commune peut-elle tirer de cette action ? Nous souhaitons obtenir une comparaison précise entre les coûts actuels (le montant du contrat de prestations) et ceux qui seraient effectifs si la commune levait elle-même la même quantité de déchets selon les mêmes méthodes avec ses propres employés.

Nous vous remercions de la rapidité et de la précision de votre réponse.

Jean-Marc Richard

Questions orales :

M. Gevisier : le don du sang

Mercredi passé, il est allé donner du sang. Il a vu que malheureusement, les chaises où sont couchés les donneurs pour donner leur sang étaient presque vides. La responsable lui a dit que malheureusement, à Carouge, cela ne marchait pas très bien. La commune met à disposition la salle communale. Il a demandé comment il fallait faire et on lui a dit que les communes de Lancy et de Bernex mettaient un *flyer* dans les boîtes aux lettres lorsqu'il y a une récolte de sang. Il pense que ce ne serait pas mal si la commune de Carouge pouvait aussi le faire aussi.

Pour la mise à disposition des locaux à l'association, M. Aebi ne sait pas comment cela fonction. Il relève que c'est presque un devoir civil qui a tendance à se perdre. En ce qui concerne la communication, le nécessaire sera fait.

M. Gevisier le remercie. Quand on est de l'autre côté de la barrière, on est bien content qu'il y ait des sachets de sang pour les opérations.

M. Aebi précise que des bandes-annonces se font déjà à l'entrée de Carouge. Apparemment, ce n'est pas assez.

M. Gevisier : tag sur le petit pont Place de Sardaigne

Il y avait un tag rouge sur le pont en granit à la Place de Sardaigne qui disait « La culture est dans la merde ». Ce tag est-il toujours là ou a-t-il été effacé ? Voir cela le choque, même s'il n'est pas à 100% pour la culture. Quand on écrit en rouge sur ce petit pont que la culture est de la merde, il n'est pas d'accord. Il aimerait bien que la commune s'occupe de nettoyer ce tag infâme.

Selon M. Aebi, cela a sans doute déjà été fait, puisqu'on contrôle et qu'on ne laisse pas les tags sur notre commune.

Mme Stebler : souffleuse, une machine polluante, anachronique, insupportable et énergivore. Que peut faire le Conseil administratif ?

Elle reviendra pour la prochaine séance avec une motion pour demander au Conseil administratif s'il a d'autres propositions que ces souffleuses anachroniques qui cassent les oreilles à tous les Carougeois et Carougeoises. Elle aimerait aussi qu'il se penche sur le problème par rapport aux feuilles laissées sur un domaine public : c'est de l'engrais naturel, on n'est pas obligé d'enlever toutes les feuilles partout. Elle demande donc si le Conseil administratif a d'autres propositions.

M. Aebi attendra la motion pour faire des propositions. Mais il ose croire que la prochaine fois, Mme Stebler ne viendra pas lui dire qu'elle a glissé sur un tas de feuilles mortes.

Mme Molinari : marquage d'un symbole pour les vélos suite aux travaux à la rue de la Fontenette

Les travaux à la rue de la Fontenette ont été faits. Elle est surprise de voir que ni à la montée, ni à la descente, un sens cyclable n'a été dessiné. Le dossier, qui voulait expliquer le réseau vert mais qui n'en était pas un, donne une pseudo-explication : soi-disant, il n'y aurait pas assez de largeur. Elle demande s'il est possible d'approcher la DGM ou les TPG pour qu'au moins à la descente, le symbole pour les vélos soit marqué sur la voie du bus, pour que les vélos soient autorisés à emprunter cette voie.

M. Aebi indique que le nécessaire sera fait. On va approcher un de ces services (la DGM ou les TPG) pour leur demander ce que Mme Molinari demande.

Mme Molinari : coût de la location de la place de Sardaigne

Cette question se rattache à la question écrite de M. Walder. Elle voudrait connaître de manière plus générale le coût de la location de la place de Sardaigne et savoir s'il y a des prix différenciés selon le type de location (parapublic, association ou entièrement privé).

M. Aebi indique qu'en ville de Carouge, contrairement à notre grande sœur de l'autre côté de l'Arve, nous ne louons pas le domaine public, quelle que soit la manifestation qui se déroule sur nos places. Quelques fois (pour Caritas, des grandes entreprises), nous participons à la location de la tente ou du matériel mis à disposition, mais d'autres privés paient eux-mêmes ces frais. Vous pouvez demander l'utilisation de la place de Sardaigne si vous avez l'intention de faire une fête, et on vous demandera, pour l'instant en tous les cas, pas de location du m² de domaine public.

Si Mme Molinari comprend bien M. Aebi, qui dit « pour certaines associations », elle aimerait les critères. Par contre, ils mettent en plus à disposition certains outils (évier, tentes). Ce sont les ouvriers de la commune qui participent au montage et au démontage. Elle demande si c'est correct. Elle aimerait connaître les critères.

M. Aebi indique que c'est partiellement correct. Il donnera les critères lors d'une prochaine séance, plutôt après Noël.

La Présidente remercie les participants, et particulièrement le public, d'avoir été si patients et vaillants. Elle lève la séance à 23h50.

Genève, le 9 décembre 2010